

PRODUCTION D'ENGRAIS ET DE PHOSPHATE : L'ALGÉRIE RENFORCE SES LIENS AVEC L'INDONÉSIE ET LE SULTANAT D'OMAN

P 6



Fiat Algérie dément les rumeurs sur le prix de la Grande Panda

P 2

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Mercredi 21 Janvier 2026 / N° 1253 / Prix : 20 DA

NAFTAL « GONFLE » SES AMBITIONS POUR CONTRER LA SPÉCULATION

Distribution imminente de 68 000 pneus légers « Continental »

Naftal lance une opération nationale de distribution de pneus pour véhicules légers, en partenariat avec le fabricant allemand Continental, dans le but d'assainir le marché, lutter contre la spéculation et réduire les prix pour les consommateurs. Cette initiative vise à garantir la qualité des produits, à encadrer les tarifs et à faciliter l'accès grâce à une application mobile.

P 2

LA RUE, ULTIME RECOURS FACE À LA CRISE : LE MIRAGE DE L'ÉTAT SOCIAL AU MAROC

P 16



Entrepreneuriat et formation
Une nouvelle dynamique en faveur de la jeunesse

P 3

Agour Mehenni, rentre en Algérie

« Je me sens aussi bien à Alger qu'en Kabylie ou à Tipaza, pour moi, c'est pareil partout »

Agour Mehenni, qui a pris ses distances avec le projet politique de son père effectuée une visite en Algérie. Touché par la chaleur de l'accueil, il exprime son attachement profond à son pays, qu'il découvre transformé et modernisé, et appelle la diaspora à revenir contribuer au développement national.

P 4



Elle lance ses premiers partenariats
Majestic Autos pose les bases du réseau Hyundai dans quatorze wilayas

Hyundai pose les premiers jalons de son retour structuré sur le marché algérien. En amont du lancement de la marque, Majestic Autos, représentant exclusif du constructeur sud-coréen en Algérie, a engagé une étape décisive en scellant des accords de coopération avec une première vague de partenaires indépendants opérant dans le secteur automobile. Cette phase initiale permet d'installer, dès à présent, une couverture commerciale dans 14 wilayas, traduisant la volonté de déployer progressivement un réseau à l'échelle nationale. Les points concernés sont répartis entre le centre, l'est et l'ouest du pays, traduisant une logique d'implantation équilibrée. Pour Majestic Autos, ces premiers accords constituent le socle d'une stratégie d'ancrage durable. L'entreprise met en avant une démarche structurée visant à mettre en place un réseau conforme aux standards internationaux de Hyundai, tant en matière de distribution que de services associés. L'extension du réseau ne s'arrêtera pas à cette première étape. D'autres wilayas devraient être intégrées au dispositif dans les prochaines semaines, au fur et à mesure de l'identification de nouveaux opérateurs répondant aux critères techniques, organisationnels et qualitatifs exigés par le constructeur. Au cœur de cette stratégie figure le service après-vente, présenté comme un pilier fondamental du projet. Les futurs sites Hyundai devront respecter scrupuleusement les normes du constructeur, avec pour objectif d'assurer une prise en charge uniforme des clients sur l'ensemble du territoire. La démarche repose notamment sur la proximité avec les automobilistes, la disponibilité permanente de pièces de rechange d'origine, l'utilisation d'équipements de diagnostic certifiés ainsi que la montée en compétence continue des équipes locales grâce à des programmes de formation dédiés. L'ambition affichée est de proposer une expérience client fiable et pérenne, fondée sur la qualité et la transparence. Selon les prévisions communiquées, l'entrée en activité effective de ces premiers partenaires est attendue au cours du troisième trimestre 2026, marquant une nouvelle étape dans le déploiement progressif de la marque Hyundai en Algérie et confirmant sa volonté de s'inscrire durablement dans le paysage automobile national.

R.E.

NAFTAL « GONFLE » SES AMBITIONS POUR CONTRER LA SPÉCULATION
Distribution imminente de 68 000 pneus légers « Continental »

Dans une démarche visant à assainir le marché national des pneumatiques et à lutter contre la spéculation, l'entreprise nationale Naftal lance une vaste opération de distribution de pneus pour véhicules légers à l'échelle nationale. S'appuyant sur son partenariat avec le fabricant allemand Continental, cette initiative ambitionne d'améliorer l'offre, de garantir la qualité et de faire baisser sensiblement les prix au profit des consommateurs.

PAR NOURREDINE B.

L'entreprise nationale Naftal s'apprête à déclencher une grande opération de distribution de pneus pour véhicules légers et touristiques, à l'échelle nationale. Ainsi, et après le lancement, début janvier, de la commercialisation de pneus allemands « Continental » pour poids lourds, l'entreprise annonce la réception imminente d'un premier quota de 68 000 pneus légers. Les livraisons sont attendues dans les ports d'Oran et d'Annaba, avant leur acheminement vers 48 centres de distribution à travers le pays. A rappeler que cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat conclu avec le fabricant allemand et portant sur l'acquisition d'environ un million de pneus pour véhicules légers, en complément du partenariat existant pour l'importation de 1,5 million d'unités destinées aux poids lourds. Ce faisant, Naftal affiche clairement son ambition de rétablir un marché national fortement perturbé par des pratiques spéculatives, tout en propo-



sant des produits « de qualité premium », est-il souligné, conformes aux normes internationales et garantissant un haut niveau de sécurité pour les conducteurs. Et, ce qui ne gâte rien, à des prix encadrés. Par ailleurs, il y a lieu de noter que pour faciliter l'accès aux pneus et limiter les files d'attente, Naftal mise sur

son application mobile « Naftal Khadamat », devant permettre aux citoyens et aux professionnels de vérifier la disponibilité des produits, consulter les prix et se diriger vers le point de vente le plus proche, tout en rappelant à ses partenaires commerciaux l'impératif de veiller à l'application des tarifs officiels, afin

de prévenir toute forme de spéculation. Enfin, la bonne note indique que cette opération devrait se traduire par une baisse significative des prix, estimée entre 35 % et 55 % par rapport aux tarifs pratiqués sur le marché parallèle où la pénurie avait fortement fait grimper les coûts. ■

L'UNE À EL-MEGHAÏER, L'AUTRE À BISKRA
Deux centrales photovoltaïques entreront bientôt en service

Deux centrales photovoltaïques majeures, situées à El-Meghaïer et à Biskra, entreront bientôt en service, portant à près de 200 mégawatts la capacité additionnelle injectée dans le réseau national. L'annonce a été faite par le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, à l'occasion d'une visite de travail effectuée dans la wilaya de Tipasa. Ces infrastructures s'intègrent au vaste plan national prévoyant la réalisation de 22 centrales solaires, pour une capacité globale de 3 200 mégawatts. Cette première phase du programme des énergies renouve-

lables constitue un jalon essentiel dans l'objectif stratégique fixé à 15 000 mégawatts à l'horizon 2035, conformément aux orientations du président de la République, qui place le développement des énergies propres au rang des priorités nationales. Selon le ministre, la dynamique engagée se poursuivra avec la mise en service, attendue en juin prochain, d'un projet supplémentaire de 1 100 mégawatts, avant l'achèvement, d'ici la fin de l'année, de l'ensemble du programme des 3 200 mégawatts. Cette montée en puissance vise à consolider la sécurité énergétique du pays et à prépa-

rer son positionnement futur sur le marché de l'exportation d'électricité verte. À ce titre, Mourad Adjal a souligné que l'Algérie dispose d'ores et déjà de surplus de production dans le domaine des énergies renouvelables, ouvrant la voie à des perspectives concrètes d'exportation. Le groupe Sonelgaz est ainsi mobilisé sur plusieurs projets, notamment un partenariat stratégique avec l'Italie portant sur la réalisation d'une interconnexion électrique entre les deux pays. Parallèlement, le ministère poursuit une approche globale axée sur l'accélération de la transition énergétique, fondée sur la di-

versification du mix énergétique et le développement des filières solaire, éolienne et hydraulique. Cette stratégie est complétée par des études en cours sur l'hydrogène vert et par des programmes destinés à renforcer l'électrification des zones isolées à partir des énergies renouvelables. Enfin, le ministre a assuré que des moyens financiers conséquents sont mobilisés pour moderniser le réseau électrique national, améliorer la qualité du service public et remédier durablement aux perturbations liées aux baisses de tension ou aux insuffisances d'alimentation. ■

FIAT ALGÉRIE DÉMENT LES RUMEURS SUR LE PRIX DE LA GRANDE PANDA



Suite à la circulation d'informations sur les réseaux sociaux concernant le prix de la voiture, Fiat Algérie a démenti ces rumeurs. Dans un communiqué publié hier, la société a affirmé que toutes les informations récemment diffusées dans certains médias et sur les réseaux sociaux à propos du prix de la « Fiat Grande Panda » sur le marché algérien sont

fausses. À ce jour, aucun détail officiel relatif au tarif de ce modèle n'a été communiqué. Fiat Algérie précise que tout ce qui circule à ce sujet ne repose sur aucune base réelle et ne reflète en rien les données officielles de la société, appelant le public et les médias à vérifier leurs sources et à s'informer auprès des canaux officiels. La

société a également rappelé que l'annonce officielle du prix sera faite ultérieurement, en parallèle avec le lancement officiel de la Grande Panda, produite dans l'usine Fiat de Tafaoui, à Oran, dans le cadre de la stratégie de développement de l'industrie automobile et de renforcement de la production locale de véhicules en Algérie.

R.E.

Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouluouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)

Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

ENTREPRENARIAT ET FORMATION

Une nouvelle dynamique en faveur de la jeunesse

Une nouvelle dynamique est impulsée au profit de la jeunesse à travers notamment un meilleur encadrement des actions et des outils favorisant l'entrepreneuriat, le soutien à l'investissement, la formation, et la modernisation des infrastructures dédiées aux jeunes.



PAR SALIMA H.

C'est dans ce cadre que s'inscrit, à titre d'exemple, le lancement d'un programme national de parrainage destiné à former une nouvelle génération de jeunes leaders. Le ministère de la Jeunesse a ainsi officiellement lancé un programme de formation dédié à accompagner près de 30 000 jeunes à travers le pays. L'initiative, qui s'inscrit dans une nouvelle approche axée, selon les responsables du secteur, sur «l'encadrement de terrain et la valorisation des compétences», s'adresse dans un premier temps à 1 000 jeunes qui bénéficieront d'un programme de formation diversifié, étalé sur un an. Dans ce cadre, les bénéficiaires, âgés de 18 à 28 ans, suivront des formations encadrées par des experts algériens et in-

ternationaux. A l'issue de la formation, les participants s'attelleront à mener chacun une initiative, au profit d'un groupe de 30 jeunes, ce qui permettra, selon les initiateurs du projet, d'élargir l'impact du programme «à environ 30 000 bénéficiaires». Pour le ministère de la Jeunesse cette démarche «vise à créer une dynamique sociétale durable, capable de faire émerger des élites juvéniles aptes à relever les défis économiques, technologiques et sociaux.» Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, M. Mustapha Hidaoui, a ainsi mis en avant, lors de l'annonce officielle du programme, le nécessaire passage d'une approche axée sur la formation théorique au parrainage des projets sur le terrain, en vue de préparer des jeunes leaders dans des domaines tels que la robotique et l'in-

telligence artificielle». L'initiative prometteuse mise en place par les pouvoirs publics s'inscrit dans un contexte plus large de renforcement des actions de l'État en faveur de la jeunesse. Ainsi, le ministère en charge du secteur a engagé, depuis 2025, un vaste programme de rénovation des centres et infrastructures de jeunesse. Un nouveau programme est également annoncé pour 2026 afin de mettre en place, au niveau national, un millier d'établissements pilotes «attractifs et dynamiques», au profit des jeunes. Parallèlement, l'État renforce le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes à travers de nouvelles dispositions inscrites dans la loi de finances 2026, pour faciliter l'accès des jeunes porteurs de projets au foncier, en vue de l'implantation de leurs activités économiques. ■

Ouadah invite les porteuses de projets à s'ouvrir au monde

Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises, Nouredine Ouadah, a encouragé hier les femmes porteuses de projets à participer activement à la diversification de l'économie nationale, d'autant que nombre de leurs produits rencontrent une forte demande sur les marchés internationaux, ouvrant ainsi de réelles opportunités d'exportation. Cette déclaration a été faite lors du lancement du « Jour du Défi Onjam » sous le thème « Elle peut – She Can » et le slogan : « 1 000 femmes – 1 000 projets : une femme pense, une femme réalise, une femme réussit, une femme construit son avenir », organisé au Centre des arts et de la culture Riyas Al-Bahr « Fort 23 ». Le ministre a rappelé que l'Agence nationale de gestion du microcrédit « Onjam » a pris l'habitude de lancer des initiatives visant à mettre en lumière le rôle des femmes dans la construction de l'économie nationale, à travers des activités économiques rentables. Lors



de sa visite du salon organisé à cette occasion, il a pu constater la forte contribution des femmes à la sécurité alimentaire, domaine auquel l'État accorde une grande importance, notamment dans le secteur des machines et équipements agricoles. Selon

le ministre Ouadah, cela met les femmes porteuses de projets au défi d'augmenter la production et de pénétrer les marchés d'exportation, d'autant que la demande mondiale pour les produits algériens est très élevée.

R.E.

Éditorial L'EXPRESS

LA JEUNESSE, L'ATOUT DE L'ALGÉRIE DE DEMAIN

PAR MAHDI B.

Incontestablement, la jeunesse est l'atout majeur de l'Algérie de demain. Celle que tout le monde attend pour qu'elle prenne avec autorité et sagesse les rênes du pays et lui donne une impulsion majeure, pour le propulser parmi les nations développées, créatrices de richesses et de savoir. Les nations qui fabriquent le monde de demain. Et c'est exactement là que se situent aujourd'hui les attentes légitimes des pouvoirs publics qui multiplient les programmes et les initiatives pour que cette jeunesse soit prête pour diriger le pays, lui donner un souffle nouveau grâce à des décisions fortes de l'Etat. Au mois de novembre dernier, lors d'une visite de travail à Constantine, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, n'avait-il pas affirmé son engagement à faire de la jeunesse un pilier central de la vie publique et du développement national. «La véritable richesse du pays, en dehors du pétrole et du gaz, ce sont ses enfants», a-t-il dit, avant d'insister sur «le souci de l'Etat de réunir toutes les conditions pour investir dans une génération capable de réaliser l'essor par le savoir et la connaissance». Habitué à tenir ses promesses, le président de la République a donc donné un coup de rein décisif dans la formation future des élites nationales issues de la jeunesse. Et cela vient de se concrétiser en peu de temps à travers un ambitieux programme national en direction des jeunes âgés de 18 à 28 ans, annoncé lundi par le ministère de la Jeunesse. Il s'agit du programme national DZ Young Leaders, présenté par le ministère comme l'un des dispositifs phares de formation des futures jeunes élites. L'initiative vise 1 000 jeunes issus de l'ensemble des wilayas du pays, mais aussi de la diaspora, à travers un parcours d'une année mêlant formation, accompagnement et mise en pratique sur le terrain. Au-delà des détails techniques de ce programme, il y a lieu de relever l'ambition de l'État algérien d'initier et de prendre en charge la formation et l'orientation des élites de demain par des programmes innovants visant leur intégration progressive dans les circuits économiques, scientifiques ou universitaires et politiques. Pour que, demain, ces cadres deviennent les rouages intelligents et créateurs du développement multisectoriel de l'Algérie. Il ne s'agit plus de rester dans la position figée d'une formation de base classique, d'une formation scolaire traditionnelle, mais d'innover dans la formation des futures élites, celles qui vont prendre la relève d'un pays qui attend beaucoup de sa force humaine : sa jeunesse, véritable force de frappe tant sur le plan humain que technique d'un monde futur où la connaissance sera le maître mot du développement et de la croissance, du bien-être social, au détriment des guerres inutiles et rétrogrades, des stratégies politiques belliqueuses. L'Algérie, et le Président Tebboune l'a affirmé à plusieurs reprises, regarde en avant, vers un futur fait de progrès social, de bien-être et de développement, grâce à sa jeunesse, véritable joyau d'un pays qui a tous les atouts pour jouer, en matière de savoir et de connaissances scientifiques, dans la cour des grands. Pour préparer justement cette jeunesse à prendre la relève dans les prochaines années dans les différents domaines de développement social (éducation, économie, sports, sciences et technologie,...), l'État a mis au point des programmes leaders pour former et orienter les futurs clusters qui seront à l'origine de grandes start-up algériennes. Car le programme DZ Leaders n'est pas le seul, mais un des maillons d'une longue chaîne de projets mis en place pour faire de l'atout humain de l'Algérie sa force de frappe de demain en matière de développement, éducation, savoir et progrès social, développement technologique et scientifique. Rappelons à cet effet qu'au mois de novembre dernier, un programme identique avait été annoncé par le ministère de la Jeunesse qui avait invité les jeunes Algériens à postuler au Programme des jeunes professionnels (PJP), lancé par la Banque africaine de développement (BAD). L'objectif de la BAD est de former de jeunes leaders capables de contribuer au développement en Afrique. Et au-delà de ces initiatives, force est de souligner que ce sont là des principes qui font qu'aujourd'hui des pays comme les Etats-Unis, le Japon ou la Suède, grâce à un soutien politique, sont leaders dans l'ensemble des domaines scientifiques et technologiques que l'humanité a créés, depuis la révolution industrielle en Angleterre : la mise en place de structures de jeunes, des clusters dans le langage d'aujourd'hui, et les encadrer, avec des financements d'entreprises, au sein de projets innovants. Le reste, nous l'avons sous les yeux : des pays leaders, une force de frappe économique, technologique, scientifique et financière. L'Algérie, forte de sa jeunesse, s'inscrit résolument dans cette optique d'avenir.

LE SÉNAT AFFINE LE PROJET DE LOI SUR LA CRIMINALISATION DE LA COLONISATION

« S'affranchir de toute lecture réductrice ou marchande de la mémoire coloniale »

Le projet de loi criminalisant la colonisation française de l'Algérie, adopté en décembre dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), poursuit son cheminement au Conseil de la nation, où il est présenté comme un texte structurant pour l'affirmation de la souveraineté mémorielle de l'État.

PAR AIDA MOUNI

L'examen engagé par la chambre haute vise à consolider juridiquement cette démarche, en l'alignant strictement sur la position officielle de l'Algérie, fondée sur la reconnaissance pleine et entière des crimes coloniaux. Réunie lundi 19 janvier, en présence du président du Conseil de la nation, Azzouz Nasri, ainsi que de Abdelmalek Tachrift, ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, et de Nadjiba Djilali, ministre des Relations avec le Parlement, la séance a permis d'aborder les ajustements nécessaires avant le vote en plénière prévu jeudi 22 janvier. Ces amendements, loin de remettre en cause l'esprit du texte, entendent au contraire le renforcer et le rendre plus cohérent avec la doctrine officielle de l'État. Au nom de la commission de la défense nationale, le sénateur Fayçal Bousdaria a mis en avant la nécessité de recentrer le projet de loi sur son objectif fondamental : l'inscription claire, sans ambiguïté, de la colonisation française comme un crime d'État imprescriptible engageant la respon-

sabilité historique et juridique de la France. À ce titre, la commission a exprimé des réserves sur les formulations relatives aux « excuses » et à « l'indemnisation », estimant que leur inclusion ne correspond pas à l'approche stratégique définie par les plus hautes autorités du pays. Dans un compte rendu officiel, la commission précise que ces dispositions « ne sont pas conformes à l'orientation définie par le président de la République, qui repose sur la demande d'une reconnaissance explicite des crimes coloniaux en tant qu'élément essentiel de la responsabilité historique et juridique, sans pour autant lier cela à des demandes d'indemnisation ou d'excuses ». L'objectif affiché est d'asseoir une position algérienne forte, juridiquement fondée et politiquement lisible sur la scène internationale, affranchie de toute lecture réductrice ou marchande de la mémoire coloniale. Cette orientation s'inscrit dans la continuité des déclarations du président Abdelmajid Tebboune, qui a rappelé à plusieurs reprises la nature de l'exigence algérienne. « Je ne vous demande pas de vous excuser pour ce



qu'ont fait vos ancêtres, mais au moins, reconnaissez », avait-il déclaré fin décembre 2024 devant le congrès du Parlement. Une prise de position qui affirme clairement que l'Algérie ne cherche ni réparation financière ni geste symbolique vidé de sa substance, mais une reconnaissance politique et morale des crimes commis durant 132 années de domination coloniale. Sur la question sensible des essais nucléaires français menés dans le Sud algérien au début des années 1960, le chef de l'État avait également fixé une ligne sans équivoque : « Ne

nous donnez pas d'argent, mais venez nettoyer les sites que vous avez contaminés ». Une exigence qui renvoie à des responsabilités concrètes et actuelles, en matière environnementale et sanitaire, plutôt qu'à une logique d'indemnisation financière. La version initiale du texte, adoptée par l'APN, qualifie la colonisation de crime d'État imprescriptible et consacre l'exigence de reconnaissance, d'excuses et d'indemnisation. Les amendements envisagés par le Conseil de la nation visent à affiner cette architecture juridique afin de la rendre pleinement conforme à la

vision algérienne, une loi de principe, solide et souveraine, qui acte définitivement la vérité historique sans l'assujettir à des négociations ou à des contreparties. Présenté comme une étape décisive dans l'édification d'une mémoire nationale assumée, le texte de loi sur la criminalisation du colonialisme s'inscrit ainsi dans une démarche plus large de réappropriation de l'histoire par l'Algérie, fondée sur le droit, la dignité et la reconnaissance des faits, au cœur du rapport qu'elle entend établir avec son ancien colonisateur. ■

L'Algérie y participe

LES DERNIÈRES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE DÉFENSE MARITIME AU DIMDEX

Pour le deuxième jour de sa visite officielle au Qatar, le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a pris part, lundi, à la cérémonie d'ouverture de la 9^e édition de l'Exposition et Conférence internationale de défense maritime de Doha (DIMDEX-2026). Organisé sous le haut patronage de l'émir de l'État du Qatar, cet événement figure parmi les rendez-vous majeurs de l'industrie mondiale de la défense maritime. À l'issue de la cérémonie officielle, le chef d'état-major de l'ANP, accompagné de la délégation algérienne, a effectué une visite de plusieurs stands de

l'exposition. Il s'est informé des équipements et matériels présentés, notamment des armes et des systèmes d'armes de haute technologie, suivant avec attention les explications techniques fournies par les responsables des différents pavillons. En marge de DIMDEX-2026, le général d'armée Saïd Chanegriha s'est entretenu avec Cheikh Saoud Ben Abderrahmane Al Thani, vice-Premier ministre et ministre d'État chargé des affaires de la défense du Qatar. Lors de cette rencontre, il a exprimé ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé et pour l'hospitalité des autorités qataries. Les échanges ont porté sur les domaines de la coopération militaire entre les deux pays, lesquels connaissent, selon

les deux parties, une dynamique soutenue sous l'impulsion des dirigeants algériens et qataris, avec la volonté commune de la consolider et de l'élever à un niveau plus avancé. Le responsable qatari a, de son côté, souligné le niveau jugé élevé de la coopération militaire bilatérale. La rencontre s'est conclue par un échange de cadeaux symboliques. Le chef d'état-major de l'ANP a également eu un entretien avec le général de corps d'armée Jassim Ben Mohammed Al Mannai, chef d'état-major des forces armées qataries. Les discussions ont porté sur l'état de la coopération militaire entre les deux armées et sur les perspectives de son renforcement, afin de l'aligner sur la qualité des

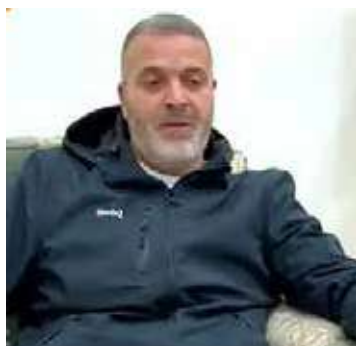
relations politiques et diplomatiques unissant l'Algérie et le Qatar. À cette occasion, le général d'armée Saïd Chanegriha a salué l'évolution des relations algéro-qataries au cours des dernières années, marquées par un « essor » notable et une dynamique continue. Le chef d'état-major des forces armées qataries a, pour sa part, mis en avant la solidité de la coopération militaire entre les deux pays, tout en remerciant son homologue algérien pour avoir répondu favorablement à l'invitation. La rencontre s'est, là encore, achevée par un échange de présents symboliques, scellant une étape supplémentaire dans le rapprochement militaire entre Alger et Doha.

AGOUR MEHENNI RENTRE EN ALGÉRIE

« Je me sens aussi bien à Alger qu'en Kabylie ou à Tipaza. Pour moi, c'est pareil partout »

PAR HAKIM H.

Agour Mehenni, le fils de Ferhat Mehenni, chef de file du mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), a récemment surpris en prenant publiquement ses distances avec le projet politique de son père. Quelques semaines plus tard, il est en Algérie pour une visite qu'il qualifie de « strictement personnelle ». Rencontré à Alger par TSA et Le Soir d'Algérie, il confie avec émotion : « Ce n'est pas une démarche politique. Je ressentais un véritable manque. L'Algérie, je n'arrête pas d'y penser. » Parti à l'âge de 9 ans, Agour retourne en vacances au pays jusqu'à ses 16 ans. Sa dernière visite remonte à



2018. En l'espace d'une semaine, il a parcouru Alger, son village natal en Kabylie et Tipaza. Partout, l'accueil a été des plus chaleureux : « Bienvenue dans ton pays ». Très touché, il déclare : « Je me sens aussi bien à Alger qu'en Kabylie ou à Tipaza.

Pour moi, c'est pareil partout. » Élevé dans la banlieue parisienne, Agour a grandi en entendant de nombreux préjugés sur l'Algérie. Pourtant, c'est au sein de la communauté algérienne en France qu'il a puisé sa force et renforcé son attachement au pays : « Chez nous, pas de division entre Arabes ou Kabyles. On est Algériens avant tout. Quand l'équipe nationale joue, tout le monde est solidaire. » C'est également dans cette communauté qu'il a rencontré son épouse, une Algérienne non kabyle et mère de ses enfants. Ce fort sentiment patriotique, il dit le devoir aussi aux sacrifices de ses ancêtres : la fratrie entière de son grand-père a péri durant la guerre de Libération. « Cela

marque pour toute une vie. Là-bas, on se sent chez soi. C'est dans le sang, bien au-delà des questions politiques », explique-t-il. Ému par ce lien inébranlable, il décide début 2026 de franchir le pas et de revenir au pays avec son passeport, tout simplement, comme n'importe quel autre citoyen.

Impressionné par une Algérie transformée

Agour est marqué par ce qu'il décrit comme une Algérie métamorphosée : « La gentillesse des gens, les infrastructures modernes, le cadre de vie agréable, la sécurité... Tout m'impressionne. » « Les accusations décrivant le pays comme « dangereux »

? « Purement infondées », tranche-t-il. Il loue aussi son développement rapide et promet de revenir dès que possible pour rattraper le temps perdu. À la diaspora algérienne, il lance un appel sincère : « Nous avons un pays magnifique auquel il ne faut pas tourner le dos. Il y a tant à découvrir et à faire ici. Si on peut apporter notre contribution, tant mieux. » Sur les initiatives officielles encourageant le retour des expatriés, il se montre très favorable : « C'est une opportunité à saisir. Je le dis avec conviction en tant que citoyen. » Agour Mehenni adresse également un message aux Algériens de l'étranger, qu'ils soient dans le besoin ou non : « Revenez et voyez par vous-même. » ■

PROJET DE LOI SUR LE CODE DE LA ROUTE

Le Conseil de la nation se prononce aujourd’hui

Le Conseil de la nation doit se prononcer aujourd’hui sur le projet de loi relatif au nouveau code de la route, mais le vote pourrait être reporté, selon certaines sources. Dans sa version actuelle, le texte est présenté comme structurant pour la protection des usagers et la modernisation du secteur des transports. Selon des sources proches du dossier, une commission paritaire devrait être activée afin de formuler des propositions sur les dispositions faisant l’objet de désaccords.

PAR MERIEM KACI

Le Conseil de la nation devra se prononcer sur le projet de loi portant sur le code de la route. Toutefois, selon des sources proches du dossier, le vote prévu aujourd’hui sera reporté à une date ultérieure. En effet, la commission paritaire composée à moitié de sénateurs et à moitié de députés devrait être activée. Cette commission est censée formuler de nouvelles propositions concernant les dispositions qui font l’objet de désaccord entre les deux chambres parlementaires avant de le soumettre à nouveau pour examen. De leur côté, les professionnels de la route qui se disent « rassurés et satisfaits » du traitement de leurs préoccupations par les hautes autorités souhaitent que les modifications qui seront apportées au projet de loi privilégient des solutions « structurales et préventives » plutôt que des mesures purement « répressives ». C’est le cas de l’Organisation nationale des transporteurs algériens (ONTA), qui plaide pour des solutions qui profiteront aux transporteurs, au citoyen et à la sécurité routière. Son président, Hocine Bouraba, évoque en particulier la limitation de la vitesse maximale ainsi que la révision du plan de transport na-

tional et de wilaya. Dans une déclaration à l’Express, M. Bouraba estime qu’il est important, en sus de limiter les vitesses maximales des professionnels de la route, de « fractionner les longs trajets ». Pour lui, les lignes de transport sont actuellement « saturées ». Au lieu d’effectuer des trajets de 1 700 ou 1 800 km, il est judicieux de les diviser en tronçons de 300 à 600 km. « Cela implique de revoir le plan de transport national et de wilaya », dit M. Bouraba. Il a également appelé à l’instauration du permis à points pour une gestion « plus pédagogique et préventive » des infractions. Il y a lieu de rappeler que le projet de loi a été examiné en séance plénière le 7 janvier au Conseil de la nation. Le ministre de l’Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Said Sayoud, a répondu à l’occasion aux questions des sénateurs. Pour le ministre, le texte repose avant tout sur la prévention et la protection de la vie humaine. Il a rappelé devant les sénateurs que l’objectif n’est pas d’instaurer une logique de répression aveugle, mais de bâtir un cadre capable de réduire durablement le nombre d’accidents. Le projet prévoit un durcissement des sanctions à l’encontre de la conduite sous l’emprise de l’alcool, des drogues ou de



substances psychotropes, un phénomène considéré comme l’une des principales causes de drames sur les routes. Il consacre également la responsabilité de l’État dans la sécurisation des infrastructures, en imposant l’entretien régulier des routes, la mise à niveau des équipements et la suppression des aménagements non conformes, souvent dénoncés par les usagers. La dimension technologique occupe une place centrale dans cette réforme, avec la généralisation des radars intelligents et des caméras de surveillance sur l’ensemble du territoire, ainsi que le

renforcement des capacités techniques des forces de l’ordre pour assurer un suivi en temps réel des infractions et une intervention plus efficace. Mais suite aux inquiétudes exprimées par les professionnels de la route (chauffeurs de taxi, conducteurs de bus et transporteurs de marchandises) quant aux dispositions prévoyant des peines de prison ferme en cas d’accidents mortels, le président du Conseil de la nation, Azzouz Nasri, avait reçu une délégation représentant les principales organisations syndicales du secteur et leur a promis de faire un compte

rendu exhaustif de leurs échanges au plus haut niveau de l’État. Ainsi, M. Nasri a soumis le lendemain un document au président de la République contenant leurs principales revendications ainsi que les pistes de solutions évoquées. Pour sa part, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a reçu samedi dernier les représentants des syndicats du secteur. À l’issue de cette rencontre, il a annoncé le lancement d’ateliers de travail structurés autour d’un calendrier précis, destinés à traiter les dossiers socioprofessionnels du secteur et à mettre fin aux blocages accumulés. ■

Accidents de la route

28 DÉCÈS ET 1 376 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Vingt-huit personnes sont décédées et 1 376 autres ont été blessées dans 1 177 accidents de la route survenus entre le 11 et le 17 janvier en cours, dans plusieurs wilayas, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mascara avec 3 morts et 9 blessés dans 15 accidents de la route, précise la même source. Concernant les interventions liées aux intoxications au monoxyde de carbone émanant des appareils de chauffage et de chauffe-eau, les secours de la Protection civile ont pris en charge 119 personnes incommodées par ce gaz, déplorant, toutefois, le décès de 5 personnes à Sétif, à Tissemsilt, à Bordj Bou Arréridj, à Tiaret et à Tébessa, ajoute le communiqué. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué 882 interventions pour l’extinction de 506 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d’Alger (60 incendies), de Blida (44) et de Tipaza (28).

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le rôle pivot des banques mis en avant

L’agence d’Alger de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a organisé hier une journée d’étude, d’information et de sensibilisation destinée aux banques et aux employeurs, et ce, au niveau de la salle de conférences du 126, rue Didouche-Mourad à Alger. Cette rencontre a porté sur le prélèvement automatique des cotisations de sécurité sociale, la déclaration annuelle des salaires et des travailleurs (DAS), ainsi que sur l’ensemble des services numériques proposés par la Caisse. Lors de son allocution d’ouverture, la directrice de l’agence d’Alger, Safia Boussiala, est revenue sur l’importance de la numérisation des services de sécurité sociale, de la modernisation des mécanismes de paiement et de la simplification des procédures au profit de tous les opérateurs économiques. Elle a expliqué que cet événement vise à permettre aux usagers, et particulièrement aux employeurs, de maîtriser les différents aspects liés à ces deux services. L’objectif est de mettre en avant les facilités pratiques qu’ils offrent, notamment en termes de simplification des démarches, de respect des

délais légaux et de garantie de précision et de transparence dans le traitement des déclarations et le paiement des cotisations. Mme Boussiala a insisté sur l’importance du partenariat avec les différents intervenants, notamment les institutions bancaires, considérées comme un « partenaire essentiel » dans la mise en œuvre du système de prélèvement automatique, ainsi que leur rôle pivot dans l’accompagnement des employeurs pour leur fournir les explications nécessaires sur ses mécanismes d’application. Elle a, par ailleurs, rappelé l’importance de la numérisation et de l’engagement à déclarer et à payer les cotisations dans les délais impartis. De son côté, Mohamed Rebahallah, sous-directeur du recouvrement et du contentieux à l’agence d’Alger de la CNAS, a précisé que cette journée s’inscrit dans le cadre de la stratégie de modernisation adoptée par la CNAS visant à « simplifier les procédures administratives, à renforcer la transparence et l’efficacité de l’opération de recouvrement des cotisations, ainsi qu’à améliorer la qualité du service public ». Il a expliqué que le système de prélèvement automa-



tique constitue une avancée qualitative, permettant aux employeurs de remplir leurs obligations de manière régulière et sécurisée, tout en réduisant les charges administratives. Cet événement, poursuit le conférencier, a également permis de mettre en lumière l’importance juridique et réglementaire de la déclaration annuelle des salaires et des salariés (DAS). Celle-ci est considérée

comme un document essentiel pour garantir les droits des assurés sociaux et des travailleurs en général, ainsi qu’un moyen de régulariser la situation de tous les organismes de sécurité sociale. Il a affirmé que son institution saisit chaque occasion pour rappeler l’importance de ce document et les conséquences liées au non-respect des délais légaux de dépôt. Cette rencontre a aussi été

l’occasion de présenter les différents services numériques mis à la disposition des employeurs et des assurés par la caisse. Ces outils sont jugés cruciaux pour améliorer les performances, réduire les délais de traitement et faciliter l’accès aux services, conformément aux orientations nationales visant la numérisation de l’administration publique. Il a ainsi réitéré l’engagement constant de la CNAS à accompagner les employeurs et les assurés, contribuant ainsi activement à la pérennité et à l’efficacité du système de sécurité sociale. Pour rappel, l’organisation de cette journée d’étude a coïncidé avec le lancement de la campagne de déclaration annuelle des salaires et des salariés pour l’année 2025. Cette opération majeure permet aux services de la Caisse de mettre à jour la situation des travailleurs et de garantir la précision du calcul des cotisations. Lors de la réunion, l’accent a été mis sur la nécessité de respecter les délais pour éviter tout retard, d’autant plus que des solutions numériques permettent désormais d’effectuer ces démarches à distance via le portail de télédéclaration, sans avoir à se déplacer. ■

PRODUCTION D'ENGRAIS ET DE PHOSPHATE

L'Algérie renforce ses liens avec l'Indonésie et le sultanat d'Oman

PAR INÈS B.

Le ministre d'État chargé des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé, hier, une cérémonie de signature d'un accord entre la Société algérienne d'exploitation des phosphates (SOMIPHOS), filiale du groupe SONAREM, et Pupuk Indonesia.

«Étaient présents à cette cérémonie le vice-ministre de l'Agriculture de la République d'Indonésie, M. Sudaryono, la secrétaire d'État auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines, chargée des Mines, Mme Karima Bekir Tafer, l'ambassadeur de la République d'Indonésie en Algérie, ainsi que plusieurs représentants des deux pays», indique le ministère dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook.

Le mémorandum d'accord a été signé par M. Mokhtar Lekhal, PDG de SOMIPHOS, et par M. Rahmad Pribadi, PDG de Pupuk Indonesia. Ce mémorandum d'entente vise à établir un cadre de coopération et de partenariat entre les deux parties afin d'étudier et de développer les opportunités de collaboration dans le secteur des phosphates, notamment en évaluant la faisabilité de l'approvisionnement de la société indonésienne POPUK en phosphate algérien. Il explore également les possibilités d'investissements conjoints dans l'extraction et la transformation des phosphates en Algérie, ainsi que le développement de projets liés aux dérivés du phosphate.

Le mémorandum d'entente prévoit également la réalisation d'études préliminaires conjointes pour évaluer la faisabilité technique et économique des projets potentiels, l'échange de données et d'informations pertinentes, et l'exploration des perspectives de coopération aux premiers stades de la mise en place d'industries de transformation des

phosphates, contribuant ainsi à la création de valeur et au renforcement de l'intégration industrielle.

«Le mémorandum d'entente est valable pour une durée de dix-huit (18) mois, renouvelable par accord mutuel. Durant cette période, des réunions périodiques seront organisées afin de suivre l'avancement des discussions et des études, avec la possibilité de conclure ultérieurement des accords d'exécution définissant précisément les droits et obligations de chaque partie, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans les deux pays», ajoute le ministère.

À cette occasion, MArkab a affirmé que la signature de ce mémorandum s'inscrit dans le cadre des directives du Président visant à renforcer les partenariats économiques avec les pays amis, notamment dans les secteurs miniers stratégiques, et plus particulièrement dans le secteur des phosphates, pilier fondamental de la diversification de l'économie nationale, du développement des industries de transformation et de la création de valeur ajoutée.

De leur côté, les représentants de la société indonésienne Pupuk ont exprimé leur vif intérêt pour le potentiel minier algérien et les opportunités offertes par la coopération avec SOMIPHOS et le groupe SONAREM, confirmant leur volonté d'étudier des projets de partenariat concrets et durables dans les secteurs des phosphates et des engrais. Par ailleurs, le ministre d'État chargé des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, a reçu également hier au siège de son ministère une délégation du Suhail Bahwan Group (Holding) LLC, conduite par son président, Cheikh Saad Suhail Bahwan. Étaient également présents l'ambassadeur du sultanat d'Oman en Algérie, M. Saif Rashid Al-Badai, le PDG du groupe Sonatrach, M. Nouredine Daoudi, ainsi que des représentants du ministère.

Au cours de cette réunion, les deux parties ont passé en revue la coopération et le par-



tenariat existants entre le groupe Sonatrach et le groupe Suhail Bahwan Holding et ont examiné les moyens de les renforcer et de les développer, notamment dans les secteurs des hydrocarbures et de la pétrochimie. Elles se sont concentrées sur les projets de production d'engrais, tels que l'ammoniac et l'urée, et ont exploré les possibilités d'accroître les investissements du groupe en Algérie, en particulier dans le secteur des engrais. Cette réunion a également permis d'étudier les opportunités d'investissement en Algérie, notamment dans les secteurs des hydrocarbures et des mines. Les discussions ont porté sur les réformes, les mesures incitatives et les nouveaux cadres

juridiques et réglementaires adoptés par l'Algérie afin d'améliorer le climat des affaires, d'encourager les investissements étrangers et de renforcer les partenariats stratégiques mutuellement avantageux. À l'issue de la réunion, les deux parties ont réaffirmé leur engagement commun à renforcer la coopération économique entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, notamment par le biais du renforcement du partenariat existant entre Sonatrach et le groupe Suhail Bahwan Holding. Ceci contribuera à soutenir le développement durable et à consolider les liens économiques entre les deux nations sœurs.

I.B.

PÊCHE ET AQUACULTURE :
Saoudiens et Chinois prêts à investir en Algérie

Le directeur général de la Pêche et de l'Aquaculture, Miloud Tria, a reçu une délégation d'investisseurs saoudiens et chinois intéressés par le développement de projets structurants dans le domaine de l'aquaculture marine en Algérie, indique lundi un communiqué de la Direction.

S'inscrivant dans le cadre du soutien et de l'encouragement de l'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, cette rencontre s'est déroulée en présence de cadres de la direction générale de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de représentants du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), précise la même source. À cette occasion, un exposé exhaustif a été présenté sur l'état et les perspectives de développement de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, mettant en exergue les potentialités considérables dont recèle le secteur à travers ses différentes filières. Les principales mesures incitatives décidées par l'Etat pour accompagner l'investissement dans ce domaine ont également été évoquées, tout en mettant la lumière sur les

opportunités offertes dans les filières de l'aquaculture marine et en eau douce, ainsi que les avantages accordés à certaines espèces à haute valeur économique, telles que la daurade royale, le loup de mer et le tilapia rouge. L'exposé a, en outre, porté sur les perspectives de développement de l'aquaculture à moyen et long termes, tout en soulignant l'importance de développer l'activité des écloseries et d'étudier la possibilité de réaliser des projets dans le segment de la crevetteculture. La rencontre a également permis d'évoquer l'éventualité de créer des usines de fabrication de matériel de pêche, ce qui contribuerait à renforcer l'intégration industrielle et à soutenir la chaîne de production. De leur côté, les investisseurs ont manifesté un vif intérêt pour les opportunités d'investissement disponibles ainsi que pour les avantages octroyés, exprimant leur volonté de concrétiser des projets d'investissement en Algérie, compte tenu des capacités prometteuses du secteur et du climat des affaires favorable instauré par l'État, conclut le communiqué.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
Examen des perspectives de renforcement de la coopération avec l'UNICEF

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, a reçu, lundi au siège du ministère, l'ambassadrice de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni, et la Représentante de l'UNICEF en Algérie, Katarina Johansson, avec lesquelles il a examiné les possibilités de coopération respectives, a indiqué un communiqué du ministère.

La rencontre avec l'ambassadrice de l'Inde a permis de passer en revue les possibilités de coopération et de partenariat entre les deux pays dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, précise le communiqué, ajoutant que les deux parties ont évoqué les perspectives d'investissement et de localisation de projets à valeur ajoutée, tout en insistant sur le développement des investissements dans le domaine des médicaments innovants. La rencontre avec la représentante de l'UNICEF en Algérie a, quant à elle, permis de passer en revue les relations de coopération entre l'Algérie et cette organisation onusienne, notamment en matière de formation spécialisée dans les métiers liés à l'industrie pharmaceutique.

A cette occasion, les deux parties ont examiné les perspectives de renforcement de la coopération dans l'approvisionnement de l'organisation en médicaments produits localement, dans le cadre d'un partenariat stratégique visant à doter le continent africain de produits pharmaceutiques fabriqués en Afrique, conformément aux missions de l'UNICEF, conclut le communiqué.

Un guide trilingue de 1 450 termes pour le commerce et l'économie

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations et le ministère du Commerce intérieur et de la Réglementation du marché national ont lancé, lundi, avec la contribution du Haut Conseil de la langue arabe (HCLA), un guide de la terminologie utilisée dans le commerce et l'économie, selon l'APS. La cérémonie de lancement a eu lieu au siège du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, en présence du ministre du secteur, Kamel Rezig, du ministre du Commerce intérieur et de la Réglementation du marché national, Amel Abdellatif, et du président de la HCLA, Salah Belaïd. Le guide comprend un glossaire

trilingue (arabe, français et anglais) qui rassemble plus de 1 450 termes utilisés dans les différents domaines du commerce et de l'économie, avec la définition de chaque terme, ainsi qu'un ensemble de documents administratifs connexes. Il est structuré autour de trois axes principaux : le commerce extérieur et la promotion des exportations, le commerce intérieur et la régulation du marché national, ainsi que le contrôle et la répression de la fraude, selon les explications fournies lors de la cérémonie de lancement. À cette occasion, Kamel Rezig a estimé que la publication de ce guide constitue « une étape importante dans le processus de modernisation et de dé-

veloppement du système commercial et de renforcement de la transparence des transactions commerciales, dans la mesure où elle contribuera à l'unification de la terminologie en usage et à l'adoption d'un lexique correct, simple et précis, accessible à tous les acteurs du secteur ». Pour sa part, Amel Abdellatif a souligné l'importance de ce guide, déclarant qu'« il ne s'agit pas simplement d'un ouvrage linguistique, mais d'un outil pratique destiné à renforcer la coordination entre différents organismes, à faciliter la communication entre les opérateurs économiques et à améliorer la qualité du discours économique et commercial ». Pour sa part, Salah Belaïd a indiqué que

ce guide est « le fruit d'un travail scientifique continu, qui tire parti des expériences et des réalisations antérieures du Conseil en matière de développement de guides fonctionnels et de référentiels actuels dans le secteur du commerce, conformément à une méthodologie rigoureuse adoptée par la commission spécialisée, appuyée par des mécanismes de suivi et d'évaluation permanents ». Dans ce contexte, le président de la HCLA a souligné l'importance d'unifier la terminologie spécialisée et le rôle de ce guide dans le renforcement de la communication institutionnelle et la promotion de l'utilisation de la langue arabe dans les sphères économiques et commerciales.

Mustapha Bennaoui le dit :
«Vers une agriculture moderne et performante»

La décision du président de la République de créer des coopératives pour la location de tout type de matériel agricole au profit des agriculteurs vise à la concrétisation de l'un des objectifs stratégiques de l'Algérie, à savoir assurer la sécurité alimentaire.



PAR INÈS B.

C'est avec ces propos que s'est exprimé hier l'expert en agriculture et ancien cadre au ministère de l'Agriculture, Mustapha Bennaoui, sur le sujet, lors de son intervention à la radio Chaîne 3. M. Bennaoui a expliqué que la réunion de lundi consacrée exclusivement à l'aspect de la mécanisation de l'agriculture traduit aussi le souci des autorités publiques de répondre aux préoccupations des agriculteurs. Elle exprime la volonté de passer d'une agriculture semi-traditionnelle à faible mécanisation à une agriculture plus moderne. Il rappelle que « jusqu'au début des années 2000, la SAU (surface agricole utile), estimée à 8,5 millions d'hectares, se situait dans sa majorité au nord du pays » avec des exploitations de taille généralement moyenne, avec « une fourchette d'attribution se situant à une moyenne de 10 hectares par exploitant (...) Ceci n'exige pas une mécanisation performante, alors qu'actuellement l'orientation générale et

stratégique c'est le Grand Sud et l'agriculture d'entreprise qui, elle, exige un matériel adapté pour les grandes superficies à partir de 1 000 hectares. » Il souligne à ce propos que dans le cas des projets avec le Qatar, « on est sur des superficies allant jusqu'à 117 000 hectares ». Notons que notre pays lance une initiative nationale pour créer des coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole pour les agriculteurs, une décision prise récemment par le président Tebboune afin d'étendre les surfaces cultivées et d'améliorer la productivité, et qui s'inscrit dans une stratégie plus large de mécanisation agricole, incluant aussi la création d'un Conseil national pour ce secteur. Les objectifs de cette initiative concernent l'accès des agriculteurs à des équipements modernes, répondant aux besoins d'une agriculture d'entreprise pour de grandes surfaces, la transformation de l'agriculture semi-traditionnelle en une agriculture plus performante et l'extension des surfaces cultivées et l'accroissement du rendement agricole national. La mise en œuvre de cette initiative vise en

premier lieu la création de coopératives : des entités regroupant des agriculteurs pour gérer la location de divers types de matériel agricole. Par ailleurs, un Conseil national de la mécanisation agricole sera créé pour coordonner, suivre et formuler des recommandations pour le secteur. Les coopératives devront être formées par des agriculteurs (au moins 5 membres) et leur création sera constatée par acte notarié, selon la réglementation générale. La stratégie est en phase de structuration et sa concrétisation dépendra de la mise en œuvre effective des annonces, du financement et de l'adoption par les agriculteurs. Des discussions sont en cours avec des partenaires internationaux (comme la Biélorussie) pour renforcer la production locale de matériel agricole. L'Algérie s'engage ainsi fortement dans la modernisation de sa mécanisation agricole via un réseau de coopératives de location, soutenu par une nouvelle structure de gouvernance nationale, dans le but de dynamiser le secteur.

I.B.

CRÉDIT ACCORDÉ AUX PME

Signature d'une convention entre la CNEP-Banque et le FGAR

La CNEP-Banque et le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) ont procédé, hier, à Alger, à la signature d'une convention portant sur la garantie des crédits d'exploitation accordés aux petites et moyennes entreprises (PME), a indiqué la banque publique dans un communiqué. Cette convention porte sur la couverture par le FGAR des crédits d'exploitation octroyés par la CNEP-Banque au profit des PME, via des garanties, explique la même source. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la direction générale de la CNEP-Banque, en présence de son directeur général, Sid Ahmed Bouziani, et du directeur général du FGAR, El-Hadi Temmam, en présence de cadres des deux institutions.

Le FGAR a déjà signé ce genre de convention avec la Banque Al Baraka Algérie, en novembre 2024, et avec Al Salam Bank. D'autres banques seront concernées.

À travers cet engagement, le Fgar confirme que sa démarche n'est pas uniquement technique, mais représente aussi un engagement pratique envers les investisseurs et porteurs de projets, tout en offrant à ces derniers un message rassurant de nature à les encourager à développer leurs activités, à contribuer à la création d'une valeur ajoutée au sein de l'économie algérienne et à ouvrir la voie à de futures conventions.

L'objectif étant de renforcer la diversification des offres de financement et d'accompagner les transformations économiques que connaît l'Algérie. Aussi, le but des conventions entre le FGAR (Fonds de garantie des crédits aux PME) et les banques algériennes est de lever les obstacles au financement pour les PME en offrant une garantie sur les crédits d'exploitation, permettant ainsi aux entreprises de couvrir leurs besoins de fonctionnement (trésorerie, achat de matières premières, etc.) pour démarrer ou se développer, et de réduire le risque pour les banques, encourageant ainsi l'octroi de ces financements à court et moyen termes. Ces accords facilitent l'accès au crédit pour les PME qui manquent souvent de garanties réelles, soutenant la croissance économique nationale.

POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Déploiement de la fibre optique pour une couverture de tout le territoire national début 2027

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a tenu une rencontre de coordination avec les responsables locaux du secteur, consacrée à l'évaluation du bilan de l'année 2025 et au plan d'action pour 2026, a indiqué hier un communiqué du ministère. Lors de la rencontre, le ministre a indiqué que le plan d'action du secteur pour la nouvelle étape « prévoit une transformation structurelle axée sur la modernisation, la souveraineté numérique, l'accélération de la généralisation du très haut débit, l'extension du déploiement de la technologie de la fibre optique pour une couverture de tout le territoire national

début 2027 et la modernisation des infrastructures », précise le communiqué. Le plan d'action repose aussi sur « la modernisation des services financiers postaux, à travers l'augmentation du nombre de distributeurs automatiques dans les zones à forte densité de population, l'amélioration de la performance du réseau pour étendre l'accès aux services et garantir leur qualité, et le renforcement de l'inclusion financière, à travers la diversification des produits et des moyens de paiement électronique », ajoute la même source. Notons qu'Algérie Télécom accélère massivement le déploiement de la fibre optique (FTTH) sur tout le territoire, visant la généralisation, avec des avancées

majeures en 2025, atteignant presque 3 millions d'abonnés et offrant des débits très élevés (jusqu'à 1,5 Gbps), renforçant l'économie numérique, mais avec des défis persistants de coût pour une adoption plus large. Algérie Télécom a franchi les 2,9 millions d'abonnés FTTH, avec une accélération notable dans les wilayas comme Blida. L'Algérie se classe parmi les meilleurs d'Afrique pour le très haut débit, offrant des vitesses jusqu'à 1,5 Gbps (offre «Idoom Fibre»). Le réseau national de fibre optique s'étend sur 265 000 km, incluant des projets comme la dorsale transsaharienne. Zerrouki a, par ailleurs, rappelé « les réalisations accomplies dans le secteur en

2023, notamment la généralisation de la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), le lancement officiel de la 5G, l'amélioration de la couverture dans les zones à faible densité de population et le renforcement de l'infrastructure des télécommunications spatiales et de la connexion internationale, à travers les projets de câbles sous-marins ». Entre autres réalisations accomplies dans le secteur, le ministre a également cité « l'amélioration des services financiers postaux, la généralisation des moyens de paiement électronique, le renforcement de l'inclusion financière et la modernisation de l'activité du courrier express pour soutenir le commerce électronique et protéger les droits des clients ».

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES

DAIRA DE BOUMERDES

COMMUNE DE BOUMERDES

N° 015 / BMC / S G / 2026

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 015 / 2026

Le Président de l'assemblée populaire communale de Boumerdes lance un avis d'appel d'offre pour la réalisation du projet suivant :

AMENAGEMENT DIVERS CITE 350 LOGTS BOUMERDES

Il s'adresse à toutes les entreprises ayant la qualification, catégorie Trois (III) et plus de secteur : Bâtiment (Activité principal ou secondaire), et ayant une attestation de bonne exécution signée par un maitre d'ouvrage public (projet même nature) d'un montant ≥ 9 000 000.00 DA et une moyenne de chiffre d'affaires des trois dernières années (2022,2023,2024) de Dix Million (10 000 000,00) Dinars Algériens ou plus., peuvent retirer le cahier des charge auprès du : « APC DE BOUMERDES – BUREAU DES MARCHES - » contre paiement 10 000.00 DA.

*les soumissionnaires ayant un plans de charge avec le maitre de l'ouvrage (commune de Boumerdes) ;(02) deux projets ou plus en cours de réalisation ne peuvent être soumissionnées

Les soumissions constituées un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

1. Le dossier de candidature contient :

Déclaration de candidature dûment remplie, datée, signée et paraphée

Déclaration de probité dûment remplie, datée, signée et paraphée

Statut de la société

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'Entreprise.

Certificat de qualification professionnel catégorie Trois (III) ou plus du secteur : Bâtiment (Activité principal ou secondaire) en cours de validité

Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution valorisées visées par le maitre d'ouvrage public.

Liste des moyens humains visés par la CNAS en cour de validité et attestation d'affiliation appuyée de diplôme.

Liste des moyens matériels accompagnée d'un état de renseignement complet avec cartes d'immatriculation pour le matériel roulant avec carte grises + contrat d'assurance en cours de validité + PV du contrôle technique + facture d'achat pour le matériel non roulant.

Les bilans financiers de l'entreprise pour les 03 dernières années (2022-2023-2024), doivent être visés par le service des impôts.

Une copie de jugement et le casier judiciaire qui ne porte pas la mention 'Néant'

Les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH.

2. L'offre technique contient :-

Déclaration à souscrire (dûment remplie, datée, signée et paraphée).

Le cahier des charges dûment paraphé page par page et signé, la dernière page doit porter la mention manuscrite « lu et accepté ».

Mémoire technique (dûment rempli, daté, signé et paraphé).

Planning prévisionnel des travaux et délai

3. L'offre financière contient :

- La lettre de soumission (selon le modèle ci-joint) renseignée, datée et signée par le soumissionnaire.

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.

- Le détail quantitatif - estimatif (DQE) de l'offre dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel a la consultation ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique », et « Offre financière » selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

« AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 015 / 2026»

ADRESSE À MONSIEUR LE P/APC DE BOUMERDES

PROJET :AMENAGEMENT DIVERS CITE 350 LOGTS BOUMERDES

- Les offres devront être déposées au secrétariat général du P/APC de Boumerdes.

- La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours calendaires et commence à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux au BOMOP.

- Le dépôt des offres est fixé à 09 h 45.

- La date de l'ouverture des plis est fixée à 10 h 00.

- Les entreprises soumissionnaires resteront engager par leurs offres pendant cent cinq (105) jours à compter de la date limitée des dépôts des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres techniques et financières et le dossier de candidature au siège de la commune de Boumerdes.

Si ce jour coïncide avec une journée de repos (fériée ou week-end) la séance sera reportée au premier jour ouvrable à la même heure.

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE MEDEA

Service de l'administration et des moyens- bureau des marches, contentieux et l'archive.

NIF 0991 2601 9 0002 38

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° : 02 /DTP/2026

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Médéa, lance un Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales dans le cadre du programme Entretien des routes nationales Exercice 2026

• Travaux sur chaussée et dépendances :

Lot01 : Entretien RN60 du PK 39+000 au PK 49+000 sur 10KM

Lot02 : Traitement De Glissement Sur RN 01 AU PK 79+100.

Lot03 : Traitement De Glissement Sur RN01 AU PK 95+500.

• Travaux sur OA :

Lot04 : Entretien d'un OA sur RN 60A au PK 121+000

Lot05 : Entretien d'un OA sur RN 60A au PK 131+500.

• Travaux de signalisation sur RN

Lot 06: Fourniture et mise en oeuvre de 375.3 km de signalisation horizontale.

Lot 07: Fourniture et mise en oeuvre de 391km de signalisation horizontale.

Lot 08: Fourniture et pose 11 unités de potences sur RN.

Lot 09: Fourniture et pose de 19.6 km de la glissière de sécurité métallique.

Lot 10: Fourniture et pose de 7.5 km de la glissière en Béton sur RN

1- Capacités professionnelles :

✓ Lot 01 : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie cinq (05) ou plus. (Pour les groupements d'entreprises, avoir la catégorie cinq (05) ou plus pour le chef de file et Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics pour les autres membres du groupement).

✓ Lot 02 : catégorie Cinq (05) ou plus. Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics : code O.A (345-4211/ 342-4212), (Pour les groupements d'entreprises, la catégorie Cinq (05) ou plus code O.A (345-4211/ 342-4212), pour le chef de file et Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics pour les autres membres du groupement).

✓ Lot 03: Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie quatre (04) ou plus. (Pour les groupements d'entreprises, la catégorie Quatre (04) ou plus pour le chef de file et Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics pour les autres membres du groupement).

✓ Lot 04, Lot05: Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics : code O.A (345-4211/ 342-4212), catégorie Cinq (05) ou plus. (Pour les groupements d'entreprises, la catégorie Cinq (05) ou plus code O.A (345-4211/ 342-4212), pour le chef de file et Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics pour les autres membres du groupement).

✓ Lot 06, Lot 07 : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie Cinq (05) ou plus activité principale Travaux publics et possédant le code 347-4255 « signalisation routière ».

✓ Lot 08 : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie Quatre (04) ou plus activité principale Travaux publics et possédant le code 347-4255 « signalisation routière ».

✓ Lot 09 : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie 05 ou plus activité principale Travaux publics et possédant le code 347-4255 « signalisation routière ».

✓ Lot 10 : Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des Travaux Publics, catégorie 05 ou plus activité principale Travaux publics et possédant le code 347-4255 « signalisation routière ».

2- Capacités techniques: Disposant des moyens matériels, humains et références professionnels suivants:

Disposant des moyens matériels, humains et références professionnels suivants :

Moyens matériels

Pour le matériel roulant doit être justifié par des cartes grises correspondantes ainsi que leurs assurances en cours de validité. Pour le matériel non roulant, factures et procès-verbal de l'huissier de justice ou d'un expert (Moins d'un an) le jour d'ouverture des plis.

✓ Lot01: Station d'enrobe justifié par Factures appuyé par un procès-verbal d'huissier de justice (établie moins d'une année à la date de l'ouverture des plis).

Moyens humains :

✓ Lot01: Mis à la disposition du chantier un cadre Ingénieur d'état ou Master (Travaux Publics ou Génie Civil « Option VOA ou Option Géotechnique ») ayant 03 ans d'expérience au minimum, justifiés par des copies des diplômes, fiche de carrière et déclaration d'affiliation à la CNAS (moins de 03 mois le jour d'ouverture des plis) ou par la déclaration annuelle des salaires (DAS).

✓ Lot 02, Lot 03: Mis à la disposition du chantier un cadre Ingénieur d'état ou Master (Travaux Publics ou Génie Civil « Option VOA ou Option Géotechnique ») ayant 03 ans d'expérience au minimum, justifiés par des copies des diplômes, fiche de carrière et déclaration d'affiliation à la CNAS (moins de 03 mois le jour d'ouverture des plis) ou par la déclaration annuelle des salaires (DAS).

✓ Lot 04, Lot05: Mis à la disposition du chantier un cadre Ingénieur d'état ou Master (Travaux Publics ou Génie Civil « Option VOA») justifiés par des copies des diplômes, fiche de carrière et déclaration d'affiliation à la CNAS (moins de 03 mois le jour d'ouverture des plis) ou par la déclaration annuelle des salaires (DAS).

Référence professionnelle :

✓ Lot 01: Avoir réalisé au minimum un projet Routier « travaux en BB ou GB » (réalisée entre 2012 et 2024). (Pour les groupements d'entreprises, avoir réalisé au minimum un projet Routier « travaux en BB ou GB » réalisée entre 2012 et 2024) par le chef de fil ou l'un des membres du groupement d'entreprises), justifié

par attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages public (réalisée entre 2012 et 2024).

✓ Lot02: Avoir réalisé au minimum un projet de traitement de glissement par des pieux d'une axe Routier (réalisée entre 2012 et 2024). (Pour les groupements d'entreprises, avoir réalisé au minimum un projet de traitement de glissement d'un axe routier par le chef de fil ou l'un des membres du groupement d'entreprises), justifié par attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages public (réalisée entre 2012 et 2024).

✓ Lot03: Avoir réalisé au minimum un projet de traitement de glissement d'une axe routier (réalisée entre 2012 et 2024). (Pour les groupements d'entreprises, avoir réalisé au minimum un projet de traitement de glissement d'un axe routier par le chef de fil ou l'un des membres du groupement d'entreprises), justifié par attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages public (réalisée entre 2012 et 2024).

✓ Lot 04, Lot05: Avoir réalisé d'au moins un (01) projet de Réalisation, réparation, entretien ou réhabilitation d'un ouvrage d'art sur RN ou CW (réalisée entre 2012 et 2024), cette condition est justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage).

✓ Lot 06, Lot 07: Avoir réalisé d'au moins un projet de signalisation horizontale de 187 kms du linéaire du lot considéré (cette condition est justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage).

✓ Lot 08 : Avoir réalisé d'au moins un projet de signalisation directionnelle (portique et potences) de 05 des unités du lot considéré (cette condition est justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage).

✓ Lot 09 : Avoir réalisé d'au moins un projet de glissière de sécurité métallique de 9 kms du linéaire du lot considéré (cette condition est justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution par un maître d'ouvrage).

✓ Lot 10 : Avoir réalisé d'au moins un projet de glissière en béton de 3.5 kms linéaire du lot considéré (cette condition est justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution par un maître d'ouvrage).

3- Capacités financière

Ayant un chiffre d'affaires moyennes des (03) meilleures années entre (2018-2024) supérieur ou égale :

Lot01 : 83.000.000,00 DA	-	Lot02 : 16.000.000,00 DA
Lot03 : 05.000.000,00 DA	-	Lot04 : 06.500.000,00 DA
Lot05 : 04.500.000,00 DA	-	Lot 06: 23.000.000,00 DA
Lot 07: 24.700.000,00 DA	-	Lot 08 :07.000.000,00 DA
Lot 09 : 50.000.000,00 DA	-	Lot 10 : 23.000.000,00 DA

justifié par C20 ou copie des bilans financier visé par les services des impôts ou visé par un commissaire au compte. (Pour les groupements d'entreprises, le chiffre d'affaires moyens est celui des sommes des moyens des chiffres d'affaires de l'ensemble des membres du groupement des (03) meilleures années (2018-2024).

Le dossier d'appel d'offres doit être composé trois enveloppes séparées, portant la mention « dossier de candidature » ; « offre technique » et l'autre « offre financière ».

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises.

Dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention : A Mr le Directeur des travaux publics de la wilaya de Médéa

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° : /DTP/2026

Projet

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Toutes les offres doivent être déposées le dernier jour du délai de préparation des offres défini à l'article (15) jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), sur le portail électronique des marchés publics, la presse écrite ou la presse électronique, et si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant et cela à 12h00 au siège de la direction des Travaux Publics de la Wilaya de MEDEA - Service de l'administration et des moyens, site à Nouveau Pôle Urbain- quartier ANNASR- MEDEA

L'ouverture, en séance publique, des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières, intervient, pendant la même séance en présence des soumissionnaires ou ses représentants au siège de la direction des Travaux Publics de la Wilaya de MEDEA-dans le dernier jour du délai de dépôt à 14h00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres à la durée égale 105 jours (03 mois + 15 jours)

L'Express 21.01.2026 - Anep n° 2616001994

L'Express 21.01.2026 - Anep n° 2616001861

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية البويرة

دائرة الأخضرية

بلدية الأخضرية

إعلان عن مزيدة لكراء السوق الجوّاري - فرحات علي - بجي 05 جويلية

بسر افتتاحي سنوي = 3.000.000.00 دج

يعلن رئيس المجلس الشعبي لبلدية الأخضرية عن إجراء مزيدة علنية أو عن طريق الأطراف المختومة لأعلى

سر مزيدة ، لكراء السوق الجوّاري - فرحات علي - بجي 05 جويلية و ذلك لمدة خمس 05 سنوات قابلة للتجديد مرة واحدة .

ترسل العروض أو تدفع لمصالح البلدية الأمانة العامة خلال خمسة عشر - 15 - يوم من تاريخ الإعلان في الجرائد الوطنية و يجب أن ترفق بالوثائق التالية:

1- طلب خطي للمشاركة في مزيدة كراء السوق الجوّاري - فرحات علي - بجي 05 جويلية، مصادق عليه .

2) نسخة من بطاقة التعريف الوطنية للمزايدي وضامنه .

3) شهادة عدم الخضوع للدين تسل من طرف أمين خزينة بلدية الإقامة للمزايدي وضامنه .

4) شهادة عدم الديون من مصلحة الضرائب للسنة الجارية للمزايدي وضامنه.

5) إلتزام تضامني للضامن لمصادق عليه ، مع دفع مبلغ ضمان يقدر ب12/3 من السعر الافتتاحي لدى أمين خزينة بلدية الأخضرية أو بواسطة صك مؤشر عليه من مصالح البنك .

6) دفع لفائدة أمين خزينة بلدية الأخضرية مبلغ قدره 12/ 3 من السعر الإفتتاحي أو بواسطة صك مؤشر عليه من مصالح البنك ، كضمان مؤقت بالنسبة للمزايدي .

تجري عملية المزيدة آخر يوم من الأجل على الساعة العاشرة (10 سا) صباحا بمقر بلدية الأخضرية (قاعة المداولات) .

يكنكم معحب دفتر الشروط من مقر البلدية أثناء أيام العمل مع دفع مبلغ 4.000,00 دج لدى أمين خزينة البلدية

L'Express 21.01.2026 - Anep n° 2616002001

3 MILLIARDS DE DINARS CONSACRÉS À NÂAMA

Aménagement des périmètres d'investissement agricole

Le secteur de l'agriculture de la wilaya de Nâama a bénéficié d'une enveloppe financière de 3 milliards de dinars destinée à la réalisation de plusieurs projets visant l'aménagement des périmètres d'investissement agricole et l'intensification des cultures stratégiques, a-t-on appris, hier, auprès de la direction des Services agricoles (DSA) de la wilaya. Le directeur du secteur, Cherouine Boudjemâa, a indiqué que le nouveau programme de développement, dont la mise en œuvre débutera dès l'achèvement des procédures techniques et la conclusion des marchés, comprend le raccordement des périmètres agricoles à l'électricité, ainsi que l'ouverture de pistes, afin d'accompagner les investisseurs et d'accélérer le rythme de production dans plusieurs filières agricoles stratégiques. Les travaux d'aménagement concernent l'ensemble des nouveaux périmètres d'investissement agricole attribués aux investisseurs dans le cadre de contrats de concession via la plateforme numérique de l'Office national des terres agricoles, notamment le périmètre de Oued El Harmel couvrant une superficie de 18 971 hectares, le bassin Sebaine d'une superficie de 3 027 hectares dans la commune de Kasdir, les périmètres des communes de Tiout et Zeboudja sur 1 800 hectares, Dhayet Tiyouirtelt sur 1 000 hectares, El Meksam sur 440 hectares, le périmètre de Touadjer dans la commune de Nâama sur 405 hectares, ainsi que d'autres périmètres. Le programme prévoit également le soutien à d'autres projets au sein des périmètres de cultures stratégiques, notamment la réalisation de grands bassins d'irrigation et leur raccordement au réseau d'irrigation, ainsi que l'octroi de permis de forage de puits aux investisseurs à travers le guichet unique regroupant les représentants des différents secteurs. Dans ce cadre, 2 037 autorisations de forage de puits agricoles ont été accordées durant la période allant de 2022 à 2025. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement des investisseurs, depuis l'ob-

Les travaux d'aménagement concernent l'ensemble des nouveaux périmètres d'investissement agricole attribués aux investisseurs dans le cadre de contrats de concession via la plateforme numérique de l'Office national des terres agricoles, notamment le périmètre de Oued El Harmel couvrant une superficie de 18 971 hectares.



tention du foncier agricole jusqu'au suivi du parcours technique visant l'amélioration de la production et l'économie de l'eau, dans la perspective de la création d'un pôle agricole au niveau de la wilaya. Cela contribuera à la création d'emplois, l'augmentation de la production céréalière, l'autosuffisance, la

transformation des produits agricoles et leur commercialisation aux niveaux local et extérieur. La même source a indiqué qu'au moins 37 200 hectares de terres disposant d'importantes ressources hydriques ont été attribués à environ 100 investisseurs agricoles

pour la mise en valeur dans le cadre du régime de concession. Leur exploitation a déjà débuté à travers de grands projets portant notamment sur les céréales, les semences, le maïs grain, les cultures oléagineuses, la pomme de terre et d'autres cultures.

EN PRÉVISION DE L'ÉTÉ À ILLIZI

Maintenance de plus de 1 309 km du réseau électrique

Une large opération de maintenance et de confortement de quelque 1 309 km de réseau électrique est entamée dans la wilaya d'Illizi, en prévision de la prochaine saison estivale, a-t-on appris lundi de la société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Intervenant en application du plan stratégique proactif de maintenance et de confortement du réseau électrique, notamment dans les wilayas du Sud, l'opération, visant à assurer la continuité et la qualité du service,

cible les réseaux électriques des communes d'Illizi, Debdeb, Oum-Stah, Ohanet, Oum-Tamdent et In-Amenas. Pour ce faire, il est fait état de la mobilisation, dans le cadre de la solidarité professionnelle de la Sonelgaz, de 55 agents techniques, scindés en cinq (5) groupes, dépêchés des directions de Sonelgaz des wilayas de Souk-Ahras, Mila, Biskra et Laghouat, en renfort aux équipes techniques locales. L'opération porte sur le contrôle des lignes et pylônes électriques, l'inspection de 828

transformateurs électriques, en plus de la projection d'interventions techniques visant l'amélioration de l'alimentation électrique en prévision de la prochaine saison estivale. Selon les responsables locaux de Sonelgaz, cette campagne d'envergure permettra la réalisation de divers travaux de maintenance du réseau et des installations électriques, dans le but d'assurer la continuité du service public et d'éviter les perturbations de distribution électrique dans la wilaya d'Illizi.

CONSTANTINE

Réception prochaine du projet d'entretien du CW 14

Un projet portant sur l'entretien du chemin de wilaya (CW) 14 dans son segment relevant de la commune de Ben Badis (Constantine) sera réceptionné « avant la fin du mois de février prochain », a-t-on appris lundi auprès du subdivisionnaire des travaux publics de la daïra d'Aïn Abid, Brahim Lakroum. Il s'agit d'un tronçon routier de 4,5 km reliant le CW 133 et celui n° 5, non loin du pôle urbain d'Aïn Nehas relevant de la commune d'EL Khroub, a précisé le responsable de cette subdivision couvrant la commune de Ben Badis, notant que ce projet dont les travaux ont atteint 80 % a mobilisé un investissement public de 70 millions DA, puisés du budget de wilaya 2025. Par ailleurs et afin d'assurer le désenclavement de certaines zones rurales, d'améliorer le trafic routier et les conditions de déplacement des habitants, il a été procédé à la rénovation d'un chemin communal (CC) entre les mechtas d'El Maida et du CW 16 sur une distance de 3 km et à la réalisation d'un tronçon routier entre le village de Benyaâgoub et le centre de la commune de Benbadis (800 mètres linéaires), a-t-il ajouté. Dans la commune d'Aïn Abid, un autre CC de 2,4 km entre les mechtas de Kehalcha Lekbar et d'Aïn Chegua a fait également l'objet d'une action d'entretien et de réhabilitation, a révélé la même source, soulignant que les travaux de ces projets ont été entièrement achevés. La concrétisation de ces 3 autres opérations a nécessité la mise en place d'un budget global estimé à 46 millions DA, financé dans le cadre de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL), a-t-on indiqué.

EL TARF

Vers l'ouverture de 50 km de pistes forestières en 2026

Des pistes d'une longueur de 50 km seront ouvertes courant 2026 à travers les massifs forestiers de la wilaya frontalière d'El Tarf, a indiqué lundi la cheffe du service de gestion des ressources forestières à la Conservation locale des forêts, Hayat Saoula. Le secteur des forêts a bénéficié d'une enveloppe financière de 125 millions DA pour l'ouverture de 50 km de pistes forestières à travers les communes d'El Aioune, de Raml Souk, d'Asfour, de Chihani, de Bouhadjar, de Hammam Béni Salah et de Ben M'hidi, a précisé à l'APS Mme Saoula. Cette opération du programme sectoriel s'inscrit dans le cadre

des efforts de protection des ressources forestières, de prévention des incendies, de facilitation des interventions en cas de feux de forêts et d'amélioration de la surveillance des espaces forestiers en plus du désenclavement de populations des localités montagneuses et du renforcement du développement local, a ajouté la même source. Selon la même source, les deux précédentes années ont connu l'ouverture et l'aménagement de 100 km de pistes forestières dans plusieurs communes et le parachèvement de la réalisation de quatre tours de vigie dans les communes d'El Aioune, d'El Tarf, d'Ain Kerma et de Chihani. Le secteur a

bénéficié d'autres opérations, notamment la réalisation de tranchées anti-incendie sur 50 hectares et l'aménagement de 4 000 m³ de correction torrentielle sur des bassins versants et des terres agricoles en attendant leur reboisement durant les prochaines saisons, selon la même source. La concrétisation de ces projets de pistes aura un impact positif pour la protection des ressources forestières, d'avantage d'efficacité pour les opérations de prévention et d'intervention, a souligné la même source, qui a relevé que la longueur totale des pistes aménagées sur le territoire de la wilaya atteint 1 400 km.

ÉTUDE

Lien entre les pesticides et le déclin des oiseaux

Une étude menée par des chercheurs français met en évidence un lien significatif entre l'usage des pesticides et la diminution des populations d'oiseaux communs en France. Selon ces travaux, publiés mercredi 14 janvier dans la revue scientifique *Proceedings B* de la Royal Society, plus de 80 % des espèces étudiées seraient moins abondantes dans les zones où les achats de pesticides sont élevés. Les chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont analysé les données locales d'achats de 242 substances actives de pesticides, qu'ils ont croisées avec les chiffres d'abondance de 64 espèces d'oiseaux communs. « Nous avons trouvé un signal assez fort », souligne Anne-Christine Monnet, coautrice de l'étude. « Pour 84,4 % des espèces, les corrélations sont négatives : plus il y a de pesticides vendus, moins il y a d'oiseaux », explique-t-elle. L'étude couvre l'ensemble du territoire métropolitain, prenant en compte une grande diversité de contextes agricoles. Les chercheurs ne se sont pas limités aux espèces strictement liées aux milieux agricoles, mais ont également étudié des oiseaux fréquentant occasionnellement ces zones pour se nourrir ou nicher, comme les mésanges ou le rossignol. Afin d'isoler l'impact spécifique des pesticides, les scientifiques ont intégré dans leurs modèles d'autres facteurs susceptibles d'influencer les populations d'oiseaux, notamment la structure des paysages agricoles ou l'utilisation d'engrais. « On est assez confiants sur le fait qu'on observe bien un effet isolé des pesticides », affirme Anne-Christine Monnet. Les effets des pesticides sur les oiseaux peuvent être directs, à travers l'intoxication après ingestion de graines traitées, ou indirects, lorsque les insecticides entraînent la disparition des insectes constituant une ressource alimentaire essentielle. Selon les auteurs, ces résultats plaident en faveur d'une réduction de l'usage des pesticides afin de préserver la biodiversité, les oiseaux étant considérés comme des indicateurs clés de l'état des écosystèmes.

In Anadolu

MALADIE COELIAQUE

Ces signes méconnus qui retardent le diagnostic

PAR AMEL B.

La maladie cœliaque est une affection auto-immune déclenchée par le gluten, une protéine présente dans le blé, l'orge et le seigle. Chez les personnes concernées, l'ingestion de gluten provoque une réaction immunitaire anormale qui endommage la muqueuse de l'intestin grêle, empêchant l'absorption correcte des nutriments. Cependant, expliquent les experts, « contrairement aux idées reçues, la maladie ne se limite pas aux troubles digestifs ». Diarrhées chroniques, ballonnements, douleurs abdominales, perte de poids... Ces signes « classiques » ne sont pas systématiques. Certains patients, notamment les adultes, ne présentent aucun trouble intestinal notable, ce qui complique considérablement le diagnostic. Parmi les signaux d'alerte fréquents, les experts parlent de fatigue persistante, souvent banalisée, d'une anémie ferriprive résistante aux traitements, de carences en vitamines et de douleurs articulaires ou musculaires. Autant de symptômes communs à de nombreuses pathologies, ce qui explique une errance médicale parfois longue de plusieurs années. La maladie cœliaque peut aussi se caractériser par des troubles cutanés, notamment la dermatite herpétiforme, une éruption prurigineuse très caractéristique. Sur le plan neurologique, certains patients souffrent de migraines, de troubles de la concentration ou d'un « brouillard cérébral », selon les experts. Chez les femmes, des troubles du cycle menstruel, des difficultés à concevoir ou des fausses couches répétées peuvent également être liées à une maladie cœliaque non diagnostiquée. Concernant le diagnostic, il repose sur des tests sanguins et, dans certains cas, une biopsie intestinale. Toutefois, de nombreuses

Longtemps considérée comme une pathologie rare de l'enfant, la maladie cœliaque touche aujourd'hui près d'1 % de la population. Pourtant, elle reste encore largement sous-diagnostiquée. En cause : des symptômes multiples, parfois discrets, qui rendent difficile le diagnostic et retardent la prise en charge.



personnes commencent un régime sans gluten avant d'avoir consulté, ce qui peut fausser les résultats et retarder le diagnostic. Les médecins recommandent donc de ne pas supprimer le gluten avant les examens médicaux. À ce jour, le seul traitement efficace est un régime strict sans gluten, à vie. Lorsqu'il est correctement suivi, les symptômes régressent et la muqueuse intestinale

se régénère progressivement. Face à la diversité des symptômes, les spécialistes appellent à une meilleure sensibilisation sur cette maladie, qui, détectée tôt, permet d'éviter des complications à long terme, comme l'ostéoporose, les troubles neurologiques ou certaines formes de cancers digestifs.

A. B.

GABON

Mise au point d'un traitement à dose unique contre le paludisme

C'est une avancée scientifique majeure venue tout droit du Gabon dans la lutte contre le paludisme. Des chercheurs du Centre de recherche médicale de Lambaréné (CERMEL) ont mis au point un traitement à dose unique contre le paludisme, combinant une artémisinine et trois autres médicaments déjà disponibles sur le marché. Entre mai 2024 et octobre dernier, le docteur Ghyslain Mombo-Ngoma et son équipe ont traité plus de 1 000 patients atteints de paludisme, dont la moitié étaient des enfants de moins de dix ans.

Les résultats sont prometteurs : 93 % des patients ayant reçu la dose unique étaient exempts de parasites 28 jours après le traitement, contre

90 % chez ceux ayant suivi le protocole standard de trois jours. Actuellement, on observe que la morbidité et la mortalité dues au paludisme augmentent. Et pour cela, nous avons besoin de solutions maintenant. Nous nous sommes donc demandé pourquoi ne pas tirer le meilleur parti des médicaments antipaludiques existants, explique Ghyslain Mombo-Ngoma, docteur au Centre de recherche médicale de Lambaréné, Gabon. La prévention reste un enjeu majeur, notamment face aux moustiques vecteurs du parasite responsable de la maladie. Si les moustiquaires demeurent un outil central, leur efficacité reste relative. Selon Hugues Ronel Essanga Ngomo, du programme de lutte contre le paludisme : le paludisme est un

problème majeur de santé publique dans notre pays. C'est-à-dire, selon les données de 2024, plus de 154 000 cas, avec une incidence de 62 pour 1000 habitants dans la population générale. Le docteur Ghyslain Mombo-Ngoma, chef des opérations cliniques au CERMEL, souligne qu'un tiers des patients ne terminent pas leurs traitements actuels, souvent en raison de leur durée. D'où l'intérêt d'un médicament à dose unique, plus simple et plus efficace. Des discussions sont en cours avec un fabricant pour la mise au point d'une capsule unique ou d'un paquet combiné de pilules, afin de proposer un traitement peu coûteux et facile à administrer.

In Africanews

SKIKDA

Journées médico-chirurgicales pour la pose d'implants cochléaires

Des journées médico-chirurgicales destinées à la pose d'implants cochléaires à des enfants sourds et malentendants se sont ouvertes, dimanche, à l'établissement public hospitalier (EPH) Abderrezak-Bouhara de Skikda. Selon Salah

Tougari, président de l'association des « Amis du malade », organisatrice de ces journées en coordination avec l'EPH Abderrezak-Bouhara, « huit enfants résidant dans la wilaya de Skikda bénéficieront de ces opérations lors de ces journées qui se poursuivront jusqu'au 22 janvier ». M. Tougari a affirmé, dans une déclaration à l'APS, que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour le succès de cette initiative pour laquelle des salles d'opération ont été mises à disposition par l'EPH. Le Pr Karim Mes-saoudi, spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL) à l'hôpital de Ouargla, superviseur de ces poses d'implants cochléaires, bénéficiera de l'assistance du personnel médical et

paramédical de l'EPH Abderrezak-Bouhara, a ajouté le président de l'association des « Amis du malade ». Il a également indiqué que les enfants qui bénéficieront d'implants cochléaires, âgés de 1 à 8 ans, sont inscrits au sein de l'association, avant de préciser qu'il s'agit là de la 7^e initiative du genre, ces journées médico-chirurgicales, lancées en 2017, ayant permis à un total de 60 patients de bénéficier de la pose d'implants. Selon M. Tougari, cette initiative solidaire « ne se limite pas à la seule pose d'implants, mais donnera également lieu à des auscultations médicales spécialisées au profit d'enfants malentendants inscrits sur la liste d'attente de l'association ».



GRANDE-BRETAGNE

Vers une interdiction des réseaux sociaux pour les enfants

La Grande-Bretagne envisage une série de mesures pour mieux protéger les enfants sur Internet, notamment en interdisant l'accès aux réseaux sociaux en dessous d'un certain âge, à l'instar de la loi adoptée en Australie, et en imposant des restrictions sur l'usage des smartphones dans les écoles.

Des membres du gouvernement britannique se rendront en Australie, premier pays au monde à avoir interdit en décembre l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans, afin de s'inspirer de l'approche mise en place à Canberra, a indiqué lundi un communiqué officiel de Londres.

Aucun âge spécifique n'a été mentionné par le gouvernement britannique, qui a dit envisager d'autres mesures en parallèle, comme une vérification plus efficace de l'âge des utilisateurs de certains sites et plateformes. Les gouvernements et les régulateurs à travers le monde s'inquiètent des risques

d'exposer les enfants aux réseaux sociaux, avec également l'impact potentiel du temps d'écran sur leur développement et leur santé mentale. Le gouvernement britannique a dit lundi travailler déjà à une interdiction pure et simple d'outils d'IA permettant de générer des images dénudées.

GROENLAND

L'UE promet une réponse « ferme, unie et proportionnée »

Ces propos font suite à l'annonce de Donald Trump selon laquelle Washington imposerait à partir du 1^{er} février des droits de douane de 10 % sur les produits en provenance du Danemark, de Norvège, de Suède, de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Finlande, puis à 25 % en juin, à moins qu'un accord ne soit trouvé pour ce qu'il appelle « l'achat complet et total du Groenland » par les États-Unis.

L'Union européenne apportera une réponse « ferme, unie et proportionnée » aux menaces du président américain Donald Trump d'imposer de nouveaux droits de douane sur le Groenland, a déclaré mardi la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Intervenant lors du Forum économique mondial de Davos, Ursula von der Leyen a qualifié ces tarifs supplémentaires d'« erreur », rappelant que l'UE et les États-Unis avaient conclu un accord commercial en juillet dernier. « En politique comme en affaires, un accord est un accord. Et lorsqu'on se serre la main entre amis, cela doit avoir un sens », a-t-elle insisté, ajoutant que les Européens considèrent les Américains « non seulement comme des alliés, mais comme des amis ». Ses propos font suite à l'annonce de Donald Trump selon laquelle Washington imposerait à partir du 1^{er} février des droits de douane de 10 % sur les produits en provenance du Danemark, de Norvège, de Suède, de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Finlande, puis à 25 % en juin, à moins qu'un accord ne soit trouvé pour ce qu'il appelle « l'achat complet et total du Groenland » par les États-Unis. Ursula von der Leyen a averti que plonger les relations transatlantiques dans une « spirale descendante » ne ferait que favoriser « les adversaires mêmes que nous nous efforçons tous deux de tenir à l'écart du paysage stratégique ». Elle a réaffirmé la solidarité totale de l'UE envers



le Groenland et le Danemark, soulignant que la « souveraineté et l'intégrité » du territoire sont « non négociables ». Elle a également annoncé que l'UE prépare un plan pour renforcer la sécurité dans l'Arctique, incluant un accroissement des investissements européens au Groenland afin de soutenir l'économie et les infrastructures locales, ainsi qu'une coopération plus étroite avec les États-Unis et d'autres partenaires. Enfin, Ursula von der Leyen a précisé que l'UE envisage de renforcer ses partenariats en matière de sécurité avec des pays comme le Royaume-Uni, le Canada, la Norvège et l'Islande, et prépare une nouvelle stratégie européenne de sécurité qui sera publiée plus tard cette année, parallèlement à une stratégie arctique renforcée. Par ailleurs, le président américain Donald Trump a déclaré mardi avoir eu un « très bon » entretien téléphonique avec le

secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, au sujet du Groenland, rapporte Reuters. Trump a ajouté qu'il avait accepté d'organiser une réunion réunissant différentes parties lors du Forum économique mondial à Davos, en Suisse, sans préciser lesquelles.

Agence Anadolu

JAPON

Des législatives anticipées prévues le 8 février

La Première ministre japonaise, Sanae Takaichi, a annoncé lundi qu'elle dissoudrait vendredi la Chambre basse du Parlement, ouvrant la voie à des élections législatives anticipées prévues le 8 février. « Aujourd'hui, en tant que Première ministre, j'ai décidé de dissoudre la chambre basse le 23 janvier », a déclaré la dirigeante conservatrice lors d'une conférence de presse, expliquant qu'elle voulait laisser le peuple souverain décider si elle était apte à occuper le poste de Premier ministre. « Je prévois d'organiser les élections générales rapidement, avec le début de la campagne électorale le 27 janvier et le scrutin et le dépouillement des votes le 8 février », a-t-elle poursuivi. Takaichi est devenue en octobre dernier la première femme cheffe du gouvernement japonais. Son gouvernement bénéficie d'un taux d'approbation d'environ 70 %. Mais sa coalition ne dispose que d'une faible majorité à la chambre basse du Parlement, ce qui entrave sa capacité à faire adopter son programme politique.

AVANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Démission du président de la Bulgarie

Le président de la Bulgarie annonce sa démission. Le président bulgare, Roumen Radev, a annoncé lundi sa démission, une décision qui lui permet de se porter candidat aux prochaines élections législatives anticipées. Dans une allocution diffusée par la télévision nationale, Radev a indiqué qu'il présenterait officiellement sa démission à la

MADAGASCAR

Deux proches de l'ancien président placés en détention provisoire

Deux parlementaires proches de l'ancien président Andry Rajoelina viennent d'être placés sous mandat de dépôt selon une série de décisions de justice prises ce lundi 19 janvier. Il s'agit de Marie Michelle Sahondrarimalala, députée élue sous l'ancienne majorité présidentielle (IRMAR) et non moins ex-ministre de l'Éducation nationale ainsi que de l'ancien président du Sénat, le général à la retraite, Richard Ravalomanana. Ils ont été respectivement envoyés à la prison d'Avaradrano et à la prison d'Imerintsiasika situées en périphérie d'Antananarivo. D'après les informations émanant de son avocat, la députée a été placée en garde à vue pendant près d'une quinzaine de jours. Le 4 janvier, son domicile a été perquisitionné avant qu'elle ne soit interpellée pour enquête auprès de la police économique, puis transférée à la brigade criminelle. En tant que magistrat de premier grade, l'ancienne ministre a été déférée devant le Parquet de la Cour suprême avant d'être placée sous mandat de dépôt. Selon les dernières informations annoncées tard dans la soirée par la procureure de la République, Narindra Rakotonaiina, 12 autres personnes ont été déférées avec l'ancienne ministre en tant que « complices » et ont été placées sous contrôle judiciaire. Ils auraient procédé à la distribution de sommes d'argent à des fins de déstabilisation. L'ancien président du Sénat Richard Ravalomanana a, quant à lui, été placé en résidence surveillée depuis le 29 décembre dernier. Il a, ensuite, été déféré devant le Parquet du tribunal d'Anosy avant son placement en détention provisoire à Imerintsiasika. L'atteinte à la sûreté de l'État constitue la principale charge retenue contre ces deux personnalités politiques proches d'Andry Rajoelina. L'ancien président de la Chambre haute est également poursuivi pour complicité de meurtre et blessures volontaires, notamment pour son rôle présumé en tant que « commanditaire » dans les violences contre les manifestants de la génération Z. Madagascar fait face à une crise politique suite aux manifestations de la génération Z depuis le 25 septembre dernier. Une crise qui a conduit à la chute du président Andry Rajoelina ainsi qu'à son exil à Dubaï, selon les informations officielles, et à l'avènement au pouvoir du colonel Michaël Randrianirina en tant que président de la République de la Refondation.

SOUDAN DU SUD

Le Conseil de sécurité tient des consultations à huis clos

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu mardi des consultations à huis clos sur la situation au Soudan du Sud, au cours desquelles le secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, présentera un exposé. Lors de la séance, Lacroix fera le point sur les derniers développements liés au plan d'urgence de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), mis en œuvre en réponse à la crise financière touchant l'ONU et aux mesures d'austérité décidées par le secrétaire général, qui imposent une réduction de 15 % des dépenses de toutes les missions de maintien de la paix. Il reviendra également sur sa visite à Juba, capitale du pays, les 17 et 18 décembre derniers, au cours de laquelle il a informé les parties prenantes, dont des responsables gouvernementaux ainsi que le person-

nel civil et militaire de la MINUSS, de la mise en œuvre du plan d'urgence. Compte tenu de la situation sécuritaire, Lacroix devrait appeler les parties à respecter le cessez-le-feu, à faire preuve de la plus grande retenue, à renforcer la protection des civils et à redoubler d'efforts collectifs en vue d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan du Sud. À la suite du déclenchement des combats au Soudan le 15 avril 2023, plusieurs bâtiments symboliques de la capitale Khartoum, longtemps contrôlés par les Forces de soutien rapide (FSR), ont été gravement endommagés, tandis que certaines institutions publiques ont été transformées en casernes militaires et en prisons. Après la prise de contrôle par les FSR, environ 7 millions de personnes ont fui l'État de Khartoum, qui compte quelque 15 millions d'habitants.

SUITE À LA CATASTROPHE FERROVIAIRE

Trois jours de deuil en Espagne

L'Espagne entame mardi trois jours de deuil national à la suite de l'accident ferroviaire survenu le week-end dernier dans le sud du pays, qui a fait au moins 40 morts. La collision survenue dimanche soir en Andalousie a fait, à ce jour, 40 morts et 41 personnes hospitalisées, dont 12 en soins intensifs, selon les derniers chiffres communiqués par les autorités locales. Ce bilan, qui comprend quatre enfants, pourrait s'alourdir au fur et à mesure que se poursuivent les recherches dans les carcasses des deux trains entrés en collision près d'Adamuz, à environ 35 kilomètres de Cordoue.

Les secouristes sur place tentent notamment d'extraire d'éventuels corps restés coincés dans la ferraille. Dimanche à 19 H 45 (18 H 45 GMT), les deux trains à grande vitesse circulant sur deux voies parallèles dans des directions opposées sont entrés en collision, avec à leur bord près de 500 passagers au total. En cause : un train Iryo – un opérateur de train privé – dont des voitures ont déraillé et se sont déportées sur l'autre voie, heurtant une rame de la Renfe, la compagnie nationale espagnole, qui circulait dans l'autre sens en direction de Huelva (sud).

Cour constitutionnelle mardi. Conformément à la Constitution, la vice-présidente Iliana Iotova assurera l'intérim de la présidence après avoir prêté serment devant le Parlement, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours en novembre prochain, date prévue des prochaines élections présidentielles. Élu président en 2016, Roumen Radev a été reconduit dans ses fonctions en 2021.



COUPE D'ALGÉRIE

Deux matchs à huis clos pour l'USMH

L'USMH El Harrach, sociétaire du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, a écopé de deux matchs à huis clos, dont un avec sursis, pour «jets de projectiles sur la main courante, en causant des dommages corporels au médecin de l'USMH Alger», lors du huitième de finale de la Coupe d'Algérie, a annoncé lundi la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel. (CD/LFP).

Le club banlieusard écope également d'un avertissement, rehaussé d'une amende de 200 000 DA, pour utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur la principale courante, sans dommages corporels.

L'USMH, qui s'était inclinée (3-2 ap) contre l'USMA, purgera son match à huis clos lors de la 18^e journée de Ligue 2 amateur, lorsqu'elle accueillera le RC Kouba.

Avant cela, l'USMH aura affronté le MC Saïda, en déplacement mardi dans le cadre de la 16^e journée, puis l'US Béchar Djedid, samedi, également en déplacement, dans le cadre de la 17^e journée.



ÉQUIPE NATIONALE (U20)

27 joueurs pour un stage à Tlemcen

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20), Razik Nedder, a retenu 27 joueurs pour un stage de préparation du 18 au 21 janvier au Centre technique régional de Tlemcen, a annoncé la Fédération algérienne (FAF), lundi dans un communiqué.

Les 27 joueurs convoqués sont tous issus du championnat national. L'objectif est de les observer, d'évaluer leur état de forme et d'identifier les éléments les plus performants en vue des prochaines échéances, souligne la FAF.

Le programme de préparation a débuté dimanche matin par une séance d'entraînement en salle, avant que le groupe ne rejoigne le terrain. Une seconde séance s'est tenue dans l'après-midi sur l'une des pelouses du centre. Le même programme est prévu pour la deuxième journée du stage, ce lundi.

La sélection algérienne des U20 prépare les éliminatoires zonales de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2026 en mars prochain.

RC Kouba

Fin de mission pour Ramdane

Le RC Kouba, sociétaire du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, a annoncé lundi «une résiliation à l'amiable» du contrat qui le lie à son désormais ex-entraîneur, Abderrahmane Ramdane. La dernière défaite chez le WA Mostaganem (2-1), dans le cadre de la 16^e journée du championnat, semble avoir été fatale.

«La direction du RC Kouba informe ses supporters et l'ensemble de la famille sportive que le contrat liant le club à son entraîneur, M. Abderrahmane Ramdane, a été résilié à l'amiable et d'un commun accord entre les deux parties», a-t-elle publié dans un communiqué. «Le club tient à remercier l'entraîneur pour

son engagement, son professionnalisme et le travail accompli durant son passage au sein du RC Kouba, en lui souhaitant plein succès pour la suite de sa carrière», a-t-elle ajouté, en promettant de dévoiler «prochainement» le nom du successeur d'Abderrahmane Ramdane à la barre technique du Raed.



HANDBALL – CAN 2026 À KIGALI

L'Algérie vise le billet mondial

La 27^e édition du Championnat d'Afrique des nations de handball messieurs s'ouvre ce mardi à Kigali (Rwanda), avec une ambition clairement affichée du côté de la sélection algérienne : décrocher une place qualificative pour le Championnat du monde 2027, prévu en Allemagne du 13 au 31 janvier.

PAR MAROUANE A.

Confié à Salah Boucekriou, le Sept national aborde ce rendez-vous continental avec des certitudes et un objectif précis. À 63 ans, le sélectionneur algérien, qui dirigera l'équipe nationale à la CAN pour la cinquième fois de sa carrière, ne fait pas mystère de ses intentions : hisser l'Algérie sur le podium, condition indispensable pour valider le ticket mondial. Une mission dans la continuité du parcours réalisé lors de l'édition 2024 en Égypte, où les Verts avaient atteint la finale face aux Pharaons, triples tenants du titre. Depuis sa prise de fonction en septembre dernier, Boucekriou a misé sur une préparation soutenue et structurée. Plusieurs stages ont été organisés en Algérie et à l'étranger, dont un dernier regroupement précompétitif en Slovaquie, ponctué de rencontres amicales face à des sélections nationales et des clubs européens. La préparation a débuté dès novembre, avec des regroupements à Alger réservés aux joueurs du championnat local, avant l'intégration progressive des professionnels évoluant à l'étranger. Le sélectionneur avait d'abord retenu une liste élargie de 33 joueurs, répartis entre 17 locaux et 16 expatriés, issus de 24 clubs et de neuf championnats différents. Les tests grandeur nature n'ont pas tardé : un pre-

mier match nul face à la République tchèque (31-31), suivi de trois autres rencontres amicales contre le Koweït (25-32), la Géorgie (32-30) et le club slovène de Trimo Trebnje (32-31).

Un effectif alliant jeunesse et expérience

Malgré les contraintes logistiques et la fatigue accumulée lors du déplacement vers la Slovaquie, Boucekriou s'est montré satisfait du rendement de son groupe. Fort d'une longue expérience, d'abord comme joueur lors de l'âge d'or du handball algérien dans les années 1980, puis comme entraîneur, il affiche une confiance mesurée mais assumée. L'effectif retenu allie expérience et jeunesse, avec l'insubmersible Messaoud Berkous, qui disputera sa dixième CAN, entouré de cadres tels que Hicham Daoud, Khelifa Ghodbane, Redouane Saker ou Ayoub Abdi. À leurs côtés, une nouvelle génération ambitieuse tente de se faire une place, à l'image de Youssef Atek, Madhi Ahmed Anis, Abdel Rostom Guemida ou Salim Mezaza. À Kigali, l'Algérie devra composer avec une concurrence relevée. L'Égypte et la Tunisie figurent, une nouvelle fois, parmi les grands favoris, ces trois nations étant les seules à se partager les titres continentaux depuis 1974. Versée dans le groupe A, l'Algérie débute face au Nigeria le 21 janvier, avant d'affronter le Rwanda puis la Zambie. Un premier tour à

négocier avec sérieux pour espérer aller loin et renouer, pourquoi pas, avec un sacre continental qui échappe aux Verts depuis 2014.

M. A.



CLASSEMENT FIFA

L'EN progresse de six places

La sélection algérienne de football a progressé de six places, pour occuper la 28^e position au dernier classement de la Fédération internationale (FIFA) du mois de janvier, publié lundi sur son site officiel. Les «Verts» restent sur une participation honorable à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025, remportant les quarts de finale de l'épreuve, avant de s'incliner face au Nigeria (2-0). Lors de la phase de groupes, l'équipe nationale a réalisé un sans-faute en alignant trois succès

en autant de matchs : face au Soudan (3-0), au Burkina Faso (1-0) et à la Guinée équatoriale (3-1), avant d'éliminer la RD Congo en huitième de finale (1-0, après prolongation). Sur le plan continental, la sélection algérienne occupe la quatrième place, avec 1560,91 points, devançant notamment l'Égypte (31^e) et le champion d'Afrique 2024, la Côte d'Ivoire (42^e). La meilleure progression est à mettre à l'actif du Cameroun, qui a gagné 12 places (45^e). De son côté, le Sénégal, sacré champion d'Afrique 2025, dimanche soir aux dépens du

pays hôte (1-0, après prolongation), a gagné 7 places (12^e). Dans le haut du classement mondial, l'Espagne se maintient à la première place, devant l'Argentine, l'un des adversaires de l'Algérie au premier tour de la Coupe du monde 2026, et la France. La Croatie a quitté le Top 10 (11^e).

Les deux autres adversaires de l'équipe nationale au Mondial 2026 : l'Autriche et la Jordanie, pointent respectivement à la 24^e et 64^e places. La prochaine édition du classement de la FIFA sera publiée le mercredi 1^{er} avril prochain.

JS KABYLIE

Mehdi Boudjemaa quitte

La direction de la JS Kabylie a annoncé la résiliation à l'amiable du contrat liant au milieu de terrain, Mehdi Boudjemaa, a indiqué lundi le club de Ligue 1 Mobilis de football sur ses réseaux sociaux.

La direction de la JSK a exprimé sa reconnaissance envers Mehdi Boudjemaa (27 ans) pour son engagement, son professionnalisme et les efforts fournis durant son passage sous les couleurs jaune et vert. La JS Kabylie a également souhaité plein succès au joueur pour la suite de sa carrière sportive.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des ajustements retenus par la direction de la JSK en vue de la prochaine étape de la saison, alors que le club poursuit son travail de restructuration sportive.

Futsal / Éliminatoires CAN-2026 – Algérie

La sélection prépare la double confrontation de la Guinée

Le sélectionneur national de futsal, Noureddine Benamrouche, a retenu 19 joueurs pour effectuer une étape de préparation du 19 janvier au 9 février, en vue de la double confrontation face à la Guinée, compte tenu du deuxième tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de futsal 2026, a annoncé lundi la Fédération algérienne de football.

Exemptée du premier tour, la sélection algérienne affrontera son homologue guinéenne lors d'un duel aller-retour. Le match aller est prévu à Conakry le 3 ou 4 février prochain, tandis que le retour aura lieu à Alger le 7 ou 8 février, selon le tirage au sort effectué le 7 janvier au Caire.

Dans le cadre de cette échéance continentale, les «Verts» ont continué leur préparation sous la conduite de Benamrouche, notamment au centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipasa), après avoir déjà effectué plusieurs étapes au cours des dernières semaines.

Outre l'Algérie et la Guinée, 18 sélections africaines sont engagées dans ces éliminatoires. Le deuxième tour regroupera les dix équipes exemptées du premier tour, auxquelles s'ajouteront les quatre vainqueurs de ce dernier.

MANCHESTER CITY

Marc Guéhi, nouvelle recrue

Le défenseur et capitaine de Crystal Palace, Marc Guéhi, s’est engagé avec Manchester City, dont le secteur défensif est affaibli par plusieurs blessures, a annoncé le club pensionnaire de Premier League anglaise de football, lundi dans un communiqué. Selon les médias britanniques, Man City a déboursé 23 millions d’euros pour faire venir l’international anglais de 25 ans. Le nouveau n° 15 des «Citoyens» a signé un contrat de cinq ans et demi, soit jusqu’en 2031. Actuel deuxième du championnat, à sept points du leader Arsenal, Manchester City est privé sur blessure de ses défenseurs centraux Josko Gvardiol, John Stones et Ruben Dias. Fiable, expérimenté et rarement blessé, Marc Guéhi affiche 26 sélections avec l’équipe d’Angleterre, dont il est un des titulaires.

«Il n’a que 25 ans, mais il a déjà démontré qu’il était un leader, un professionnel brillant et quelqu’un qui cherche constamment à s’améliorer», s’est félicité Hugo Viana, le dirigeant mancunien chargé du recrutement. Formé à Chelsea, Guéhi a effectué l’essentiel de sa carrière à Crystal Palace, dont il a porté le maillot 188 fois depuis son arrivée en 2021. Il restera dans l’histoire comme le premier capitaine à avoir remporté une trophée avec les «Eagles», en l’occurrence la Coupe d’Angleterre, en mai dernier après la finale remportée à Wembley contre Manchester City. Il s’agit du deuxième recrutement hivernal pour Manchester City après l’arrivée de l’ailier Antoine Semenyo en provenance de Bournemouth.



ANNONCÉ AU PSG

Barcelone sanctionne Dro Fernandez

En discussions avancées avec le PSG, Dro Fernandez a été mis à l’écart par le Barça, ces dernières heures. Alors que son avenir s’écrit loin de la Catalogne, Dro Fernandez se retrouve au centre d’un bras de fer tendu entre le FC Barcelone et le Paris Saint-Germain. À seulement 18 ans, Dro Fernandez, formé à la Masia, paie déjà le prix fort d’un choix de carrière assumé. Annoncé avec insistance au PSG, le jeune milieu polyvalent voit la porte du Barça se refermer brutalement, dans un contexte où les signaux de rupture se multiplient à mesure que les négociations avancent.

Si le transfert de Dro Fernandez vers le PSG n’est pas encore officiellement bouclé, la relation entre Dro Fernandez et le Barça semble désormais rompue. Selon les informations du journal Le Parisien, Dro Fernandez a été écarté du groupe professionnel lors de l’entraînement de ce lundi, à deux jours du déplacement du Barça à Prague en Ligue des champions. Une décision lourde de sens, prise alors que le PSG poursuit activement les discussions pour lever la clause libératoire de 6 millions d’euros figurant dans le contrat de Dro Fernandez.

Ces derniers jours, Dro Fernandez était pourtant encore considéré comme l’un des jeunes éléments prometteurs issus de la formation catalane. Courtisé par plusieurs clubs européens, Dro Fernandez a vu l’intérêt concret du PSG accélérer le processus de séparation. Déjà absent de l’entraînement samedi, à la veille du match face à la Real Sociedad, Dro Fernandez a compris que sa situation sportive au Barça était devenue intenable.

Hansi Flick furieux

Cette situation a fortement irrité l’entraîneur barcelonais,

Hansi Flick, qui n’a pas masqué son agacement face au comportement de Dro Fernandez. « Si tu veux jouer pour le Barça, tu dois être à 100 %, y mettre tout ton cœur », avait-il réagi en conférence de presse ce samedi. C’est ce que je veux dire à tous les joueurs qui sont avec nous et ceux qui le seront dans le futur. Tu dois vivre pour ces couleurs. C’est ce que je veux voir. Tous les autres, je n’en veux pas. » Un message clair, adressé indirectement à Dro Fernandez, dont l’engagement était désormais remis en cause.

La rupture autour de Dro Fernandez ne s’est pas limitée au terrain. Sur le plan institutionnel et symbolique, le FC Barcelone a également acté la séparation. La fiche joueur de Dro Fernandez a disparu du site officiel du club et son nom n’apparaît plus parmi les membres de l’équipe première. Autant d’indices concordants qui confirment qu’avant même une officialisation vers le PSG, l’aventure de Dro Fernandez au Barça appartient déjà au passé.



FIFA SERIES 2026

Les pays hôtes connus

La FIFA a dévoilé lundi la liste complète des pays hôtes ainsi que la composition des groupes des FIFA Series 2026, marquant une étape majeure dans le développement de cette initiative au service des équipes nationales masculines et féminines.

À la suite de l’annonce, en novembre 2025, de l’élargissement du format, les FIFA Series 2026 réuniront 48 sélections, réparties en 12 groupes de quatre, qui s’affronteront lors des fenêtres internationales de mars et d’avril. En réunissant 48 équipes, soit environ 25 % des 211 associations membres de la FIFA, les FIFA Series mobilisent près d’un quart de la communauté mondiale du football, précise l’instance internationale sur son site officiel.

Onze associations membres de la FIFA accueilleront les rencontres des 12 groupes de la compétition, dont deux groupes au Rwanda. Les FIFA Series 2026 compteront neuf groupes masculins et trois groupes féminins. Les six confédérations de la FIFA seront représentées, soulignant ainsi la dimension véritablement mondiale de cette initiative, selon la même source.

Les rencontres des groupes masculins auront lieu en Azerbaïdjan, en Australie, en Indonésie, au Kazakhstan, en Nouvelle-Zélande, en Ouzbékistan, à Porto Rico et au Rwanda. Les rencontres féminines se dérouleront au Brésil, en Côte d’Ivoire et en Thaïlande. Cinq équipes nationales masculines déjà qualifiées pour la Coupe du monde 2026 seront notamment engagées dans les FIFA Series 2026 – l’Australie, le Cap-Vert, Curaçao, la Nouvelle-Zélande et l’Ouzbékistan –, ce qui souligne la portée sportive de cette initiative, en complément de sa vocation de développement.

Cette compétition s’inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques 2023-2027 pour un football mondial. Elles offrent aux équipes nationales la possibilité d’affronter des sélections d’autres confédérations sans alourdir le calendrier international et contribuent au développement technique, au renforcement organisationnel et aux échanges à l’échelle mondiale, souligne la FIFA.

OGC NICE

Jean-Pierre Rivère revient

Petit coup de tonnerre à Nice. Alors que Jean-Pierre Rivère est revenu fin décembre aux commandes du club azuréen, sa présence sur la liste d’Éric Ciotti pouvait rendre – selon le camp rival de Christian Estrosi – inéligible le candidat de son propre parti. «Nous avons décidé de ne pas prendre le risque de déstabiliser notre victoire. Car, pour nous, ça ne fait aucun doute : nous allons gagner.» C’est par ces mots qu’Éric Ciotti a annoncé ce lundi que Jean-Pierre Rivère ne figurait plus sur sa liste. Une situation initialement affirmée par le clan Estrosi, principal adversaire d’Éric Ciotti dans la course à la mairie de Nice, et confirmée par la loi française. Selon l’article L231 du Code électoral, pour être candidat, un entrepreneur entretenant des liens économiques

forts avec une collectivité doit s’être mis en retrait de ses activités privées au moins six mois avant le scrutin. «Il y a trois jours, je suis allé voir Jim Ratcliffe (le patron d’INEOS, actionnaire de l’OGC Nice). J’ai demandé un entretien en tête-à-tête. On a passé deux heures où on a fait l’état du club, de ce qui se passait, comment on pouvait s’en sortir parce qu’on est conscients, avec Maurice, que le mal est profond. Si on est là, c’est pour relever le club, avec les gens en place, car il y a des compétences. Franck Haise et Florian Maurice sont une force. On va tous être solidaires et se mobiliser. Mais on n’est pas des magiciens. Ça ne garantit pas la réussite», avait déclaré Jean-Pierre Rivère lors de son retour à la présidence de l’OGC Nice le 19 décembre 2025.

Depuis son retour à la tête du club niçois, Jean-Pierre Rivère a vu son équipe se qualifier successivement pour les 16^{es} puis pour les 8^{es} de finale de la Coupe de France, enregistrer un match nul face au RC Strasbourg, avant de concéder un lourd revers (5-1) ce samedi en championnat face au



PAYS-BAS

Le fils de Robin van Persie s’illustre

Une classe digne de son père. Si l’élégance était l’une des caractéristiques de Robin van Persie, elle semble aussi coller à la peau de son fils. Shaqueel van Persie, avant-centre de 19 ans, défend les couleurs du Feyenoord Rotterdam, une équipe entraînée par son père. Enfin peut-être plus pour très longtemps car le club vainqueur d’une Ligue des champions (1970) traverse une période très compliquée. Et l’avenir de l’ancienne star d’Arsenal s’est encore assombri dimanche soir après la défaite lors d’un spectaculaire derby

face au Sparta Rotterdam 4-3. Une rencontre marquée par un doublé somptueux de Shaqueel van Persie. Le jeune attaquant entre en jeu peu après l’heure de jeu alors que son équipe est menée 2-0. Les affaires ne s’arrangent pas puisque le Feyenoord a toujours un handicap de deux buts (3-1) à trois minutes de la fin du temps réglementaire. Le show Van Persie Junior peut commencer. Shaqueel redonne d’abord espoir d’une subtile talonnade (3-2, 87^e) avant d’égaliser à 3-3 une minute plus tard d’un incroyable retourné acrobatique (88^e). Un doublé aussi

somptueux qu’inutile puisque Kitolano écoeure les joueurs de Robin van Persie au bout du temps additionnel (3-4, 93^e). Alors que Feyenoord, 2^e d’Eredivisie, enchaîne un cinquième match de rang sans victoire, Shaqueel van Persie signe les deux premiers buts de sa carrière après seulement deux apparitions dans le championnat néer-



LES MOTS CROISÉS

LES MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

I. Jeux de société. II. Un livre qu'on parcourt de A à Z. III. Impériale récompense. Premier ministre israélien. IV. Vieille armée. Obscurcir. V. Tubes de salle de bain. Accompagne le diplôme. VI. Dégaza. Futur réserviste. VII. Erbium. Légume qui pousse dans la terre et qu'on récolte parfois sous la glace. VIII. Chose peu commune. Rengaine. IX. Immérité. Tous à Rome. X. Perdues. Terminaison.

VERTICALEMENT

1. Gros oeuvre...ou grand oeuvre, c'est selon.
2. Surchargé. La troupe des sans grade. 3. Héros avisé de la guerre de Troie. Défunte Allemagne.
4. Les orgues de Staline, en abrégé. Bambocheur.
5. Monte en l'air (et y reste). 6. Devant la Vierge. Os de vertébré. 7. Pied de vers. Coutumes.
8. Bourgeoisie révolutionnaire. 9. Grand lac. Maladie de l'oreille. 10. Activité où excellait Louis XVI.

12345678910

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

X

MOTS MÊLÉS

la ville qui ne dort jamais (New York)

ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE

ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN
ETALE
HOULE

ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL

MAREE
MARNAGE
MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE

PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE

T E B A R C E L B A S E
N S T F H O U L E R E U
E T T E S U D E M T I G
M R N M P O L D E R A L
E A A A E M A J G L B A
L N S H E R E I S A V E
E S U C P S I T R I I M
E I J N A M U R L S S U
L I T T O R A L R S T C
M A R N A G E R C E H E
V A G U E S A T E E M E
D I G U E T A L E E E A

ASILE POUR CHATELAIN
ARTISTE DE PROCEDE
JEUNE CROISEE
BOULE
A FAIRE
COLONNETTE
PRIERE
QUARTIER
DE LA
BASTILLE
ARTICLE
SACRE A
MONT-
MARTIN
FRANC
AU
LABO
LE TEME A
UN THEATRE
DANS LE
RENE
JENE
DONT
LE
LORD
PROBLEME
DE VACHE
ENRAGEE
CONTRE
CULTUREL
CHATEL
NOTE
LONGUEUR
D'ONCLE
BASSIN
JARDIN A
UNCEMENT
ADMINISTRATIF
TEUR NOIR
NOTE
PERIODE
D'HISTOIRE
CONCORDANCE
FARFES
PACA-
CONCORDANCE
ROSE
D'ARTISTE
NAIRE
SAINT
HOMME
DE
LA
MANCHE
CONTES DE
DAUDET
TOUT BLANC
DE REMBAUD
BARON DES
GLACES
PREPOSITION
ROCHE
FOYER
CULTUREL
LIBRETTISTE
COMIQUE
TYPE
NEGATION
NEGATION
DE SOUS-
MARRON
TROUBLE
FORCE
ELECTRO-
MOTRICE
CIVILIS
ANGON
PERSONNE
FIN DE MARS
FESTATION
NOBLE
CASSER
PIED
VERDIT
LA SEME
SANS LE
BATEAU
GARDER
OU
BASTILLE
CHATEL
DE
BASTILLE
AU MILIEU
DU CIEL
LANGUE
DU NORD
DEBUT
DE SEME
SEC ET
LIQUIDE
CONSTRUCTEUR
DE PHAROS
SAINT DES
PYRENEES
EXERCICES
POEME
LYRIQUE
POUR FIRM
FIN
ESSE
ENTRE
EN
MAINT

SUDOKO

		9	1	3		6			7
		3	4						9
6				1					
1	8					7			
	6	5					3	8	
				6				2	5
						1			3
9							8	4	
4				2		3	5	1	

SUDOKO

LES MOTS CROISÉS

SOLUTION

LES MOTS FLECHES

12345678910

IX

VIII

VII

VI

V

IV

III

II

I

MÉMOIRE ET ENGAGEMENTS

Youcef Chahine, un siècle de cinéma libre entre l'Égypte et l'Algérie

À l'occasion du centenaire de la naissance de Youcef Chahine, la Cinémathèque algérienne consacre plusieurs journées à l'un des grands noms du cinéma arabe et mondial. Réalisateur engagé, souvent censuré mais toujours audacieux, Chahine a construit une œuvre traversée par l'histoire, les luttes sociales et le dialogue des cultures, tout en entretenant une relation étroite et durable avec l'Algérie, partenaire artistique et terre d'amitiés.

SAMY TERKI

À l'occasion du centenaire de la naissance de Youcef Chahine, la Cinémathèque algérienne consacre, du 21 au 23 janvier, une programmation spéciale à l'un des cinéastes majeurs du XX^e siècle arabe, dont l'œuvre, profondément engagée, a largement dépassé les frontières de l'Égypte. Réalisateur universel, figure tutélaire du cinéma méditerranéen, Chahine entretenait par ailleurs une relation ancienne et constante avec l'Algérie, tant sur le plan artistique qu'humain. Né en 1926 à Alexandrie, ville portuaire alors marquée par un cosmopolitisme culturel et social singulier, Youcef Chahine grandit dans une famille aux origines multiples, une mère grecque, qui ne verra pourtant jamais la Grèce, et un père avocat d'origine libanaise. Cette pluralité, qui irrigue toute son

œuvre, se traduira par un cinéma traversé par les questions d'identité, d'appartenance, de mémoire et de dialogue entre les cultures. C'est au début des années 1950, dans un contexte dominé par les comédies musicales populaires, qu'il réalise son premier film. Mais il faut attendre 1958 pour qu'une rupture s'opère dans sa filmographie avec Bab El Hadid (Gare centrale), œuvre sombre et dérangeante qui rompt radicalement avec les conventions esthétiques de l'époque. À travers le regard d'un vendeur de journaux handicapé, marginalisé et frustré, Chahine propose une plongée sans concession dans les bas-fonds du Caire. Le film, violemment critiqué à sa sortie, s'imposera rétrospectivement comme l'un des actes fondateurs du cinéma arabe moderne.

Au fil d'une carrière longue de près de six décennies, le cinéaste réalisera une quarantaine de films, parmi lesquels Salah Eddine, La Terre, Le Moineau, Alexandrie, pourquoi ?, Alexandrie encore et toujours ou encore Alexandrie New York. Son cinéma, souvent autobiographique, puise dans ses propres souvenirs, notamment ceux liés à son passage aux États-Unis où il étudia durant deux ans. Cette dimension personnelle n'exclut jamais une lecture politique et sociale des événements contemporains, la défaite arabe de juin 1967, les luttes paysannes en Haute-Égypte, la montée de l'extrémisme religieux ou encore les effets destructeurs de la mondialisation.

En 1986, Youcef Chahine signe l'un de ses films les plus inattendus en dirigeant Dalida dans Le Sixième Jour, adaptation d'un roman d'Andrée Chedid. Loin de son image de chanteuse glamour, Dalida y incarne une femme voilée, éprouvée par la misère et la maladie, sur fond d'épidémie de choléra. Le film marque une métamorphose radicale de l'artiste et témoigne de la capacité du cinéaste à révéler des facettes inédites de ses interprètes. Tout

au long de sa carrière, il travaillera avec les plus grandes figures du cinéma égyptien, de Faten Hamama à Nour El-Cherif, en passant par Mahmoud El-Meligui ou Youssef Wahbi. Il aimait rappeler que c'est lui qui révéla le couple mythique formé par Omar Sharif et Faten Hamama dans Ciel d'enfer.

Cinéma de liberté, l'œuvre de Chahine fut régulièrement confrontée à la censure et à des difficultés de financement. Des films comme Alexandrie, pourquoi ? ou L'Émigré subirent interdictions et polémiques, notamment dans les années 1990. Se réclamant ouvertement d'une sensibilité socialiste, le réalisateur n'a jamais renoncé à son exigence critique, tout en conservant un regard profondément humaniste, attentif aux destins des plus modestes. Le lien de Youcef Chahine avec l'Algérie est ancien et structurant. Dès 1958, il réalise Gamila l'Algérienne, consacré à la figure de Djamila Bouhired, dont la condamnation avait suscité une mobilisation internationale. Plus tard, l'Algérie participera à la coproduction de Le Moineau et d'Alexandrie, pourquoi ?, témoignant d'une coopération culturelle durable. Chahine était un habitué de la Cinémathèque d'Alger, où il venait présenter ses films, commenter son travail et échanger avec le public, dans la salle de la rue Ben M'hidi.

Adeptes de récits polyphoniques, il parvient à conjuguer fresque historique et trajectoires intimes, réflexion politique et spectacle populaire. Dans Le Destin (El Massir), il dénonce l'intolérance religieuse à travers la figure du philosophe Ibn Rochd au XII^e siècle. Dans L'autre, il interroge les dérives de la mondialisation et leurs effets sur les individus. Pour Chahine, le cinéma devait rester un art accessible, sans jamais renoncer à sa fonction critique.

Considéré, aux côtés de Salah Abou Seif, Tewfik Saleh ou Henri Barakat, comme l'un des piliers du cinéma égyptien moderne, Youcef Chahine demeure une référence incontournable pour plusieurs générations de cinéastes. Outre Alger, plusieurs de ses films seront projetés dans les salles de la Cinémathèque à Oran, Tlemcen et Sidi Bel Abbès, prolongeant ainsi l'hommage rendu à une œuvre qui n'a cessé de questionner l'histoire, les sociétés et l'humain.

VOIX DISSIDENTES

Lizette Villa, le cinéma comme acte de justice et de rébellion

Rencontrée en marge du Festival du cinéma d'Alger, la cinéaste cubaine Lizette Villa revendique un cinéma profondément engagé, tourné vers les invisibles et les luttes contemporaines. Documentariste, productrice et conseillère musicale, elle défend depuis plusieurs décennies un septième art qu'elle conçoit comme un outil de justice sociale, de résistance et de transmission, affirmant qu'« il n'y a pas d'âge pour créer ». Née dans le quartier populaire d'El Cerro, à La Havane, Lizette Villa s'est imposée comme l'une des figures majeures du documentaire cubain engagé. Forte d'une carrière audiovisuelle saluée par plus de cinquante distinctions internationales, elle a construit une œuvre centrée sur la marginalisation, les discriminations et les souffrances humaines, en mettant systématiquement son savoir-faire au service des publics les plus vulnérables. Son parcours débute dans l'assistantat musical, avant qu'un besoin plus profond ne s'impose à elle, celui de raconter ses propres histoires. « J'ai compris que je ne pouvais pas laisser uniquement les hommes parler à notre place », explique-t-elle.

Cette prise de conscience marque un tournant décisif dans son engagement artistique et politique. Dans ses films les plus récents, elle donne notamment la parole à des femmes reléguées à la marge de l'espace public, souvent invisibilisées en raison de leur appartenance religieuse ou sociale. Des femmes qui prient pour leurs familles et leur pays, tandis que les institutions demeurent dominées par les hommes. Lizette Villa se garde cependant de revendiquer une égalité abstraite : « Je ne demande pas l'égalité, je demande la justice », précise-t-elle.

La cinéaste porte un regard lucide sur la place des femmes dans l'industrie cinématographique. Pour elle, leur sous-représentation ne relève ni d'un contexte local ni d'une exception cubaine, mais d'un phénomène mondial. « Le problème est profond », affirme-t-elle, tout en pointant clairement ses racines, le machisme et le patriarcat, qu'elle distingue comme deux systèmes distincts mais complémentaires.

Tant qu'ils structurent les sociétés, estime-t-elle, les femmes continueront à être marginalisées. Elle dénonce également la standardisation croissante des parcours, des générations et même des existences, à rebours de ce qu'elle considère comme l'essence du cinéma, la préservation d'une subjectivité multiple, infinie et irréductible.

À 77 ans, Lizette Villa refuse toute idée de retrait ou de ralentissement. Elle revendique une énergie intacte et un rapport vivant à la création. « Je me sens jeune », dit-elle, convaincue que l'âge ne saurait être un frein dès lors que l'on travaille sur les droits humains et la justice sociale. Elle achève actuellement un projet intitulé Peignons l'économie cubaine en violet, consacré aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans le champ économique. Malgré l'existence de cadres juridiques, souligne-t-elle, les femmes demeurent largement exclues des mécanismes réels de décision et de répartition des richesses, une situation qu'elle considère comme l'une des grandes injustices contemporaines à l'échelle mondiale.

Son travail est souvent qualifié de « cinéma de l'écoute », une définition qu'elle accepte tout en la complétant. À ses yeux, l'écoute ne saurait être dissociée de la rébellion. Son cinéma se veut à la fois attentif et insoumis, résolument engagé contre les formes figées et les modèles imposés, qu'ils soient esthétiques, politiques ou sociaux. Cet engagement se concrétise également à travers le Proyecto Palomas (« La maison des colombes »), une organisation socioculturelle qu'elle a fondée il y a plus de dix ans. Pensé comme un espace de promotion de la paix, du respect et de la diversité, le projet organise des rencontres citoyennes visant à encourager le dialogue et à accompagner les transformations sociales. Palomas est aussi un lieu de formation au cinéma, chaque année, dix étudiantes sont sélectionnées et formées sur le terrain par une équipe professionnelle, dans une logique de transmission et de partage des savoirs. Le projet, insiste Lizette Villa, n'est pas réservé exclusivement aux femmes, mais ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent faire du cinéma un acte de responsabilité collective. À travers son œuvre et ses initiatives, Lizette Villa continue de défendre un cinéma profondément humain, qui refuse l'indifférence et place la création au cœur des combats contemporains.

Samy T.



IDLÈS ART GALLERY OUVRE UN NOUVEL ESPACE POUR LES ARTS VISUELS CONTEMPORAINS

Un nouvel espace dédié à la création contemporaine a ouvert ses portes samedi dernier à Alger. Installée au Bois des Arcades de Riadh El Feth, Idlès Art Gallery entend s'inscrire dans le paysage culturel algérien comme un lieu d'exposition, de rencontre et de dialogue, à un moment où les arts visuels connaissent un regain d'intérêt sensible auprès du public.

Fondée par l'artiste plasticienne et décoratrice d'intérieur Zola Djenane, la galerie a été inaugurée en présence de nombreux artistes, professionnels du secteur culturel et amateurs d'art. L'ouverture s'est accompagnée d'une exposition collective réunissant peintures, sculptures et céramiques, avec la participation de dix-sept artistes. Ce choix traduit d'emblée l'ambition du lieu, refléter la diversité des démarches plastiques et donner à voir la pluralité des écritures qui traversent aujourd'hui la scène artistique algérienne. Parmi les artistes exposés figurent notamment Nouredine Chegrane, Djamila Ababsia, Lamine Dokman, Nouredine Hamouche, Issiakhem Ghiless Sabri, Zhira Bacha, Chakib Belhimer et Amal Benghezala

Boufellah. Pensée comme un espace ouvert, Idlès Art Gallery revendique une philosophie fondée sur la liberté de création et l'accompagnement des artistes, y compris autodidactes. « Il ne s'agit pas seulement d'accrocher des œuvres sur des murs », souligne Zola Djenane.

Chaque exposition est conçue comme une proposition globale, où l'artiste est invité à élaborer une scénographie, à contextualiser son travail et à partager sa lecture personnelle de l'art. La galerie se veut ainsi un lieu de mise en perspective des démarches, plus qu'un simple espace de présentation.

Le choix du nom « Idlès » renvoie à une localité située à environ deux cents kilomètres de Tamanrasset. Un ancrage symbolique assumé par la fondatrice, qui souhaite inscrire la galerie dans un imaginaire territorial porteur de mémoire et de profondeur culturelle, loin des seuls repères urbains du nord du pays.

Zola Djenane, également championne d'Algérie d'alpinisme, revendique un parcours singulier et une approche exigeante. Elle affirme vouloir offrir aux artistes, notamment

aux plus jeunes, un cadre professionnel propice à l'expérimentation et à l'affirmation de leurs univers. « Les artistes ont beaucoup évolué, et il est important de leur laisser une liberté totale d'expression, de leur permettre d'occuper l'espace selon leurs propres aspirations », explique-t-elle, tout en s'engageant à les accompagner sur la durée.

L'exposition inaugurale, visible jusqu'au 17 février, marque la première étape du parcours de la galerie. Elle propose un aperçu représentatif de la vitalité actuelle des arts plastiques en Algérie et de la coexistence de sensibilités, de générations et de techniques. À l'issue de l'inauguration, la fondatrice a tenu à remercier les personnes ayant contribué à la concrétisation du projet, évoquant notamment le soutien d'un mécène resté discret mais constant, ainsi que l'apport décisif de la famille Bacha, et plus particulièrement d'Aziz Bacha et de l'artiste Zhira Bacha. Avec l'ouverture d'Idlès Art Gallery, Alger se dote d'un nouvel espace qui ambitionne de rapprocher artistes et public, et de participer au redéploiement des arts visuels dans un paysage culturel en recomposition.

Trait d'esprit

“ À la fin, nous nous souviendrons non pas des mots de nos ennemis, mais des silences de nos amis. ”

Martin Luther King

Intempéries LA GENDARMERIE SUR LE QUI-VIVE

NOURREDINE B.

Plusieurs wilayas du pays restent exposées à de fortes chutes de neige et des conditions climatiques difficiles, enregistrées ces dernières 24 heures sur plusieurs axes routiers du pays, amenant une mobilisation générale des moyens humains et matériels pour y faire face. Une occurrence qui a poussé, entre autres, la Gendarmerie nationale à mobiliser ses brigades, tout en invitant les automobilistes à la prudence, en rappelant les consignes de sécurité via son application Tariki, exhortant à redoubler de vigilance. Donnant des informations exhaustives de la situation sur la même application, elle fait état des perturbations causées par les chutes de neige sur plusieurs routes, notamment la RN-87 reliant Batna à Biskra, précisément au niveau de la commune de Théniet El Abed, apprend-on. Des difficultés sont également signalées sur la RN-77 reliant Batna à Sétif, ainsi que sur la RW-54 reliant les communes

d'Arris et de Théniet El Abed. Notons que les unités de la Gendarmerie nationale sont déployées sur le terrain afin de prendre les mesures nécessaires et assurer la sécurité des usagers. Idem pour la wilaya de Laghouat où d'importantes chutes de neige ont entraîné la formation de couches de neige sur la RN-23 reliant la ville de Laghouat à celle d'Aflou, rendant la circulation des véhicules difficile. Il en est de même dans les wilayas d'El Bayadh et de Djelfa où les chutes de neige incommode les automobilistes et rendent la circulation ardue. Tiaret est également touchée, notamment sur la RN-14, au niveau de la commune de Frenda, alors que dans la wilaya de Mascara, certaines routes restent difficilement praticables en raison de la montée du niveau des eaux de l'oued El Bouniane. Précisément, il s'agit de la route non classée reliant la commune d'El Bouniane au village Hassna, ainsi que celle reliant la RW- 58 au village El Bouaâla. Enfin, dans la wilaya de Relizane, la RN-4 reliant les communes de Relizane et Oued Djemâa est également touchée par les intempéries, requérant de ce fait une extrême prudence.

Pour la formation et l'échange d'expertises dans le domaine sécuritaire Le ministère de la Justice et NAUSS envisagent de renforcer leur partenariat

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa, a reçu, lundi passé, à sa demande, le président de l'université arabe Naïf des sciences de la sécurité (NAUSS), M. Abdul Majeed Bin Abdullah Al-Bunyan, et ce, en marge de sa participation au colloque scientifique sur le thème « La criminalistique et son rôle dans la lutte contre la criminalité et le renforcement de la justice pénale », organisé par l'université NAUSS en collaboration avec l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) relevant de la Gendarmerie nationale, indique un communiqué du ministère de la Justice. Cette rencontre a permis aux deux parties d'examiner « l'état de la coopération entre le ministère de la Justice et

l'université NAUSS, et les mécanismes de sa relance et de son renforcement, notamment en matière d'échange d'expertises et de formation dans le domaine institutionnel », ajoute la même source. Par ailleurs, l'université NAUSS constitue l'organe scientifique du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur (CMAI) de la Ligue des États arabes, dont le siège est à Riyad (Arabie saoudite). Elle est spécialisée dans l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation dans les domaines sécuritaires, au service de tous les organes liés aux ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, du Travail, de la Justice et des institutions communautaires dans les pays arabes.

Publication d'un ouvrage sur le patrimoine socioculturel de Djanet

La scène culturelle s'est enrichie par l'édition d'un nouvel ouvrage intitulé « L'ère des aïeux et les us de l'ancienne Djanet », du chercheur et enseignant Othmane Ben Sid-Ahmed Beneggas, traitant du patrimoine socioculturel de la ville de Djanet, a-t-on appris ce mardi de l'auteur. Publié par la maison d'édition Djawda, l'ouvrage propose, en analyses et documentation de 190 pages, une étude sociologique, des aspects anthropologiques et le legs socioculturel saharien de Djanet, appelé à servir de référence pour les chercheurs intéressés par l'histoire et la civilisation liées à la région. Décliné en trois chapitres, dont le premier aborde les fêtes et

LES PRIX DU PÉTROLE EN HAUSSE

D'après le site Prix du Baril, les cours du pétrole ont progressé hier, stimulés par la montée des tensions autour du Groenland, perçue comme un facteur haussier sur le marché, et en réaction aux interruptions de production significatives au Kazakhstan. Aux alentours de 16 h 00 GMT (17 h 00 HEC), le prix du baril de Brent, une variété de pétrole brut provenant de la mer du Nord et servant de référence en Europe, coté sur l'Intercontinental Exchange (ICE), une bourse spécialisée dans les transactions énergétiques, affichait une hausse de 1,05 %, atteignant 64,61 dollars pour une livraison prévue en mars. Reconnu comme le principal standard international pour fixer les prix du pétrole, le Brent continue de jouer un rôle central dans le commerce mondial. De l'autre côté de l'Atlantique, le baril du West Texas Intermediate (WTI), équivalent américain du Brent utilisé comme référence sur le marché, affichait une progression de 1,18 %, à 60,04 dollars, également pour livraison en mars.

Chutes de neige sur les reliefs dépassant 1 000 mètres

Des chutes de neige affecteront les reliefs dépassant les 1 000 mètres d'altitude dans plusieurs wilayas du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS), émis, mardi, par l'Office national de météorologie. De niveau de vigilance orange, ce BMS concerne les reliefs dépassant les 1 000/1 100 mètres d'altitude des wilayas de Tissemsilt, Tiaret, Naama, El Bayadh (nord), Laghouat (nord) et Djelfa (nord), avec une épaisseur de neige estimée entre 10 et 20 cm, et ce, jusqu'à mercredi à 12 h. Les chutes de neige affecteront également les reliefs dépassant les 1 200 mètres d'altitude des wilayas de Batna, de Khenchela et de Tébessa, avec une épaisseur estimée entre 5 et 10 cm. Le BMS est valide de mardi à 21 h à mercredi à 12 h.

L'EXPRESS

LA RUE, ULTIME RECOURS FACE À LA CRISE Le mirage de l'État social au Maroc

Le régime du Makhzen vient de tenter un coup audacieux, celui de vendre au public un « État social » fait de réalisations fantasmées, alors que les critiques documentées s'accumulent et que le fossé se creuse entre ses institutions usées et un peuple marocain noyé sous les crises. C'est ce que rapporte la télévision nationale.

Syndicats et médias dissèquent sans relâche l'abîme entre les chiffres officiels triomphalistes et la vie quotidienne, catastrophique, où la rue reste le dernier recours des citoyens. L'Organisation démocratique du travail (ODT) l'a démontré dans un communiqué cinglant, évaluant 2025 et projetant 2026 à la lumière du droit financier et fiscal. Le Royaume ploie sous des déséquilibres profonds : le gouvernement promet des infrastructures pharaoniques et des investissements miracles, mais rien ne se traduit en pouvoir d'achat ou en qualité de vie. Au contraire, le chômage explose, la dette s'envole et les programmes sociaux patinent. Pire, 52 000 très petites entreprises ont fait faillite en 2025, rayant 250 000 emplois directs de la carte. La pauvreté frappe durement : 2,4 millions de Marocains végètent dans l'extrême misère, tandis que le pouvoir d'achat des familles modestes a chuté de 12 %. La classe moyenne, elle, suffoque sous une fiscalité injuste – hausses de TVA sur l'électricité et la consommation –, pendant que grandes entreprises et athlètes bénéficient d'exonérations scandaleuses. Au cœur de ce chaos, la crise des retraites symbolise l'effondrement. L'ODT dénonce une « vieillesse sans dignité » : sur 5 millions de seniors, 4 millions n'ont aucune protection sociale. Les pensions misérables ne couvrent pas les



besoins basiques, alors que ces aînés portent 64 % du fardeau des maladies chroniques, aggravé par l'inflation galopante et l'absence de régulation des prix. La Confédération démocratique du travail alerte elle aussi sur l'hémorragie des fonds de retraite. Le Fonds marocain de retraite accumule un déficit technique alarmant, ses réserves fondent, et les chiffres officiels divergent, alimentant

une crise non plus technique, mais politique et sociale profonde. La dette publique vampirise les budgets sociaux, privant les vulnérables de toute bouffée d'air. Ce n'est plus un simple raté économique : c'est un marasme social qui mine la cohésion nationale, opposant un pouvoir déconnecté à une population en bout de course. Le régime peut bien polir ses discours, la réalité hurle plus fort. ■

Le rôle suspect du Maroc dans le projet américain du « Conseil de paix »

Selon les informations rapportées par l'AFP et relayées par divers médias, le roi du Maroc, Moham-

med VI, aurait donné son accord pour rejoindre une initiative appelée « Conseil de paix », à l'invitation du président américain Donald Trump. Selon un communiqué officiel du ministère marocain des Affaires étrangères, le souverain a été invité à devenir membre fondateur de ce conseil proposé par la Maison Blanche. Cette initiative aurait pour objectif de contribuer aux efforts en faveur de la paix au Moyen-Orient, tout en proposant une approche novatrice pour résoudre les conflits à l'échelle mondiale, comme précisé dans la déclaration officielle. En quelque sorte, un instrument parallèle à l'ONU. Évidemment, le Maroc a considéré cette invitation comme un témoignage du rôle influent et reconnu que le roi joue sur la scène internationale. Cependant, de nombreux observateurs, qui voient d'un œil critique ce « conseil de paix »,

jugent que cette invitation n'est rien d'autre que la conséquence de la docilité du Makhzen au sionisme mondial et de ses trahisons à l'égard de la cause palestinienne. En effet, les informations disponibles suggèrent que ce conseil est une initiative unilatérale de Donald Trump, menée sans le soutien des cadres multilatéraux existants et sans lien avec les Nations unies ou d'autres organisations internationales reconnues. De plus, certains pays invités à participer, comme la France et le Canada, ont décliné l'offre, ce qui soulève des interrogations sur la légitimité et la portée réelle de ce projet. À ce stade, le « Conseil de paix » semble être une proposition politique encore au stade embryonnaire, basée sur une charte fondatrice non entièrement divulguée et dépourvue de tout statut juridique formel dans le système international. ■